



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

75^e séance plénière

Mardi 1er décembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mangoaela (Lesotho),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 40 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

**Rapports du Secrétaire général (A/53/550 et
A/53/652)**

**Projets de résolution (A/53/L.52 et A/53/L.53 et
Corr.1)**

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) :
J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union
européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés
à l'Union européenne, la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie,
la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Rouma-
nie, la Slovaquie et la Slovénie et le pays associé, Chypre,
ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-
échange membres de l'Espace économique européen,
l'Islande et le Liechtenstein, s'associent à cette déclaration.

À titre personnel, j'espère que le nombre restreint de
représentants présents dans cette salle à l'ouverture de ce
débat est sans rapport avec l'intérêt que l'ONU manifeste
pour la situation au Moyen-Orient.

Au début de cette décennie, la Conférence de Madrid
et le processus d'Oslo ont ouvert la voie à une reconnais-
sance mutuelle entre Israël et ses voisins et à une paix
négociée dans l'ensemble de la région. Les peuples du
Moyen-Orient se sont trouvés dans une situation où la vie
dans la sécurité, le respect mutuel, la dignité et la paix
semblaient finalement à portée de main. Toutefois, ces
grands espoirs ont souvent été réduits à néant par le passé.
L'absence de progrès dans les négociations, le refus d'ap-
pliquer les accords, le terrorisme et la recrudescence de la
violence ont sapé la confiance entre les parties et dans le
processus de paix.

Aujourd'hui, l'Union européenne nourrit un nouvel
espoir de voir rapidement s'instaurer la paix au Moyen-
Orient grâce aux progrès accomplis sur la voie des négocia-
tions palestiniennes à Wye River Plantation le 23 octobre
1998. Depuis lors, les premières mesures ont été prises en
vue d'appliquer les engagements pris dans le Mémorandum
de Wye River. L'Union européenne encourage les parties à
progresser dans cette voie prometteuse, à mener à bien leurs
négociations sur les questions en suspens dans le cadre de
l'Accord intérimaire et à participer pleinement aux négocia-
tions sur le statut final. Dans ce contexte, l'Union euro-
péenne invite également la communauté internationale à
offrir toute son assistance aux parties durant cette phase
importante du processus de paix.

L'Union européenne espère que cette percée récente
sur la voie de négociation avec la Palestine aura des effets

positifs sur la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. Il importe au plus haut point de relancer les négociations sur les voies syrienne et libanaise en vue de parvenir à une paix durable fondée sur le principe «terre contre paix» et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Union réitère son appel en vue d'une application rapide de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne appuie fermement le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elle condamne dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme et souligne sa détermination à lutter contre le terrorisme où qu'il se manifeste. C'est pourquoi elle lance un appel à toutes les parties au processus de paix afin qu'elles fassent tout leur possible pour prévenir les actes de terrorisme et qu'elles empêchent les terroristes et ceux qui cherchent à mettre en échec le processus par la provocation de parvenir à leurs fins.

Elle réaffirme en outre sa position de principe concernant le statut de Jérusalem, selon laquelle la partie orientale de Jérusalem est régie par les principes énoncés dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, notamment le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Il est essentiel que les parties respectent les obligations qu'elles ont assumées dans le cadre du processus de Madrid et d'Oslo afin de rétablir et de renforcer la confiance mutuelle. Ce faisant, l'Union appelle les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient préjuger des résultats des négociations bilatérales. Dans ce contexte, l'Union réitère que les dispositions de la quatrième Convention de Genève doivent être strictement appliquées dans tous les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est et sur les hauteurs du Golan.

Le Président du Conseil des ministres de l'Union européenne, le Vice-Chancelier, M. Wolfgang Schäussel, accompagné de représentants de la Commission européenne et de l'Envoyé spécial de l'Union européenne, l'Ambassadeur Moratinos, se sont rendus au Moyen-Orient à la mi-novembre. Lors des nombreuses discussions qu'ils ont eues avec les dirigeants de la région, ils ont rappelé que l'Union européenne était fermement attachée au processus de paix et qu'elle était déterminée à jouer un rôle décisif dans les domaines politique et économique.

L'Union européenne poursuivra ses efforts dans ce sens, par le biais notamment de l'Envoyé spécial Moratinos, pour aider à relancer les volets syrien et libanais des négocia-

tions. Elle réaffirme sa volonté de rester pleinement associée à la mise en oeuvre du Mémorandum de Wye River et de contribuer au règlement des questions sur le statut final qui doivent être négociées entre Israël et les Palestiniens. De même, l'Union européenne reste déterminée à relancer les négociations multilatérales sur des questions d'importance stratégique pour le Moyen-Orient, qui ont été entamées en 1991 lors de la Conférence de Madrid.

Reconnaissant qu'une économie saine est indispensable à la stabilité sociale et politique, l'Union européenne continuera d'apporter une solide aide économique et technique. À cet égard, les membres de l'Union européenne entendent participer activement au suivi de la Conférence ministérielle à l'appui de la paix et du développement au Moyen-Orient qui s'est tenue hier à Washington.

Enfin, l'Union européenne voudrait réitérer son ferme attachement au processus de paix fondé sur les principes énoncés dans les accords de Madrid et d'Oslo ainsi que sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Union européenne a beaucoup à offrir à cet égard et elle est déterminée à assumer sa part de responsabilité pour contribuer à édifier un avenir de paix et de prospérité au Moyen-Orient.

M. Gold (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : La situation qui règne au Liban est devenue un microcosme de celle qui prévaut dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. L'incapacité persistante du Gouvernement libanais d'exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire a créé un vide dangereux qui est exploité par des forces déterminées à ébranler la stabilité de la région tout entière. Ce serait une grossière erreur de supposer qu'Israël est le seul pays touché par les activités de la vaste infrastructure du terrorisme international qui s'est répandue dans la plaine de la Bekaa, au Liban oriental. Le Hezbollah attaque des soldats israéliens et des villages dans le nord d'Israël, mais ses antennes ont aussi agi à Bahreïn, à Dahrán, en Arabie saoudite et au Koweït. L'organisation d'Abou Nidal a réalisé des opérations en Turquie, au Pakistan, en Grèce et en Jordanie. Des intégristes militants venant d'Égypte et d'Arabie saoudite ont aussi été entraînés dans la plaine de la Bekaa ces dernières années.

Il existe une façon simple d'améliorer rapidement la sécurité dans tout le Moyen-Orient. Cela n'exige pas la mise sur pied de structures de sécurité complexes inspirées de l'expérience vécue en Europe. Cela ne dépend pas de l'émergence dans la région d'institutions démocratiques pluralistes fondées sur la formation d'un gouvernement responsable et la tenue d'élections libres. Cela n'exige

même pas la conclusion de traités de paix officiels entre tous les États de la région. Le moyen le plus direct d'assurer la stabilité régionale consiste à démanteler l'infrastructure complexe du terrorisme international au Liban. L'acceptation par Israël, cette année, de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité peut servir de base à un avenir plus sûr.

En fin de compte, quelle était l'intention d'Israël lorsqu'il a accepté cette résolution? Il a exprimé sa volonté de retirer ses dernières forces présentes dans la zone de sécurité du sud du Liban, dans la mesure où deux autres préoccupations interdépendantes seront apaisées conformément à la résolution. Premièrement, l'autorité du Liban doit être rétablie dans le sud; Israël estime que l'armée libanaise de 1998 est pleinement apte à assumer cette responsabilité. Deuxièmement, Israël veut obtenir des arrangements de sécurité qui garantiront la sécurité de la frontière internationale sur laquelle les forces de défense israéliennes se retireront. Israël recherche uniquement l'assurance que toute zone d'où il se retirera ne deviendra pas un sanctuaire pour le lancement d'attaques terroristes futures.

Malgré cela, l'acceptation par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité n'a suscité qu'une réaction négative. En fait, Israël se trouve dans une position paradoxale : il fait face à une opposition arabe concernant un retrait israélien de territoires arabes. Israël n'a pas demandé la signature d'un traité de paix avec le Liban en échange de ce retrait. Israël n'a pas insisté pour obtenir une normalisation de ses relations avec le Liban. Israël ne vise qu'un objectif : la sécurité. Mais de puissantes forces extérieures souhaitent la poursuite du conflit sur le sol du Liban. Il n'est pas surprenant de constater que ceux qui s'opposent à un retrait israélien ne s'intéressent pas du tout au bien-être collectif du Moyen-Orient en général et du Liban en particulier.

Dans le cas de l'Iran, en particulier, la guerre menée par le Hezbollah contre Israël sert l'intérêt national, qui est l'accroissement de sa présence dans le monde arabe grâce à la radicalisation des communautés arabes chiites dans la région. De plus, en se servant du Hezbollah et du Djihad islamique palestinien comme fer de lance pour un conflit direct avec Israël, l'Iran veut susciter la sympathie des États arabes et détourner l'attention de ses propres ambitions hégémoniques dans la région du Golfe.

L'appui de l'Iran au Hezbollah a été direct. Des avions de transport iraniens atterrissent régulièrement à l'aéroport international de Damas, où sont déchargées de grandes quantités d'armes, y compris des missiles antichars Sagger,

des fusées Katyoucha à longue portée et des mines antichars perforantes. Ces armes sont ensuite transportées dans la plaine de la Bekaa et acheminées aux forces du Hezbollah pour des opérations dans le sud du Liban ou des actions terroristes internationales. La fréquence de ces livraisons iraniennes au Hezbollah, via la Syrie, n'a aucunement diminué depuis l'élection en Iran du Président Mohammed Khatami, le 3 août 1997. Même si la valeur monétaire de l'aide iranienne au Hezbollah a diminué depuis cinq ans, le Hezbollah a réussi à compenser amplement cette diminution en s'impliquant davantage dans le trafic de stupéfiants au Liban.

L'Iran ne serait pas en mesure d'appuyer militairement le Hezbollah sans le soutien total de la Syrie, qui a ses propres visées concernant le conflit au Liban. Il n'est pas possible de supposer qu'un retrait israélien mettrait en danger la position syrienne au Liban. En fait, Israël n'a pas lié son offre de retrait du sud du Liban au sort des 35 000 soldats syriens actuellement déployés dans tout le pays, même si des propositions antérieures ont effectivement lié le sort de toutes les forces étrangères dans le pays. La véritable explication de l'appui syrien au statu quo au Liban est simple. Pour la Syrie, la guerre menée par le Hezbollah contre Israël lui sert à améliorer sa position pour exiger un retrait israélien total du plateau du Golan jusqu'aux lignes du 4 juin 1967.

Israël ne peut accepter aucun couplage entre la question du Sud-Liban et celle des négociations futures avec la Syrie. Qu'Israël soit engagé dans des négociations sur le volet palestinien ou avec la Syrie, il n'acceptera pas que le terrorisme, directement ou indirectement, puisse être un instrument légitime pour imposer une position à la table des négociations. Il est simplement impossible d'accepter une situation dans laquelle des fusées Katyoucha seraient tirées du Liban vers la Galilée dès que les négociateurs israéliens et syriens se trouveraient dans une impasse. Si l'on veut que la paix puisse triompher, la menace de la violence ne doit pas planer au-dessus de la table des négociations.

Israël est prêt à reprendre les négociations avec la Syrie sans condition préalable. Le fondement de ces négociations repose sur l'invitation de la Conférence de Madrid de 1991, qui comprend des références aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La résolution 242 (1967) contient des principes fondamentaux, dont celui relatif aux frontières sûres et reconnues. Israël et la Syrie doivent négocier sur l'emplacement futur de ces frontières sûres et reconnues. La ligne du 4 juin 1967 entre Israël et la Syrie n'était ni sûre ni reconnue. En entrant sur le plateau du Golan en juin 1967, Israël a pris le contrôle

d'une région d'où il était constamment attaqué. C'est là l'origine de l'exigence israélienne en faveur de frontières défendables.

En outre, le préambule de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Pourtant, la ligne du 4 juin 1967 est à l'intérieur de territoires qui faisaient initialement partie de la Palestine sous mandat britannique, comme les zones démilitarisées de Al-Hamma ou de Baniyas et d'autres encore qui ont été saisies par les forces armées syriennes à la fin des années 40 et au début des années 50.

Comment l'Assemblée générale peut-elle exiger d'Israël un retrait sur une ligne qui accorde à la Syrie des territoires, qu'elle a acquis par la force, contrairement aux dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité? Sommes-nous encore en présence d'une situation où les résolutions de l'Assemblée générale sont contraires à ce qu'a recommandé le Conseil de sécurité?

La situation au Moyen-Orient est inquiétante. La diminution des recettes pétrolières dans toute la région et la forte croissance démographique sont une dangereuse source d'instabilité. Les puissances hégémoniques qui cherchent à projeter leur influence dans le Moyen-Orient sont prêtes à l'exploiter pour favoriser leurs propres intérêts.

Malgré ces difficultés, Israël est prêt à faire avancer le processus de paix et de réconciliation avec ses voisins. Le fil conducteur, dans l'idée qu'Israël se fait de la paix, est son insistance sur la sécurité dans tous les arrangements, que ce soit avec le Liban ou qu'il s'agisse de parvenir à la paix avec la Syrie. La sécurité veut dire que le terrorisme doit être démantelé. La sécurité veut dire également que les arrangements de paix doivent être structurés de façon à durer pendant des générations. Car une paix qui ne peut être défendue ne saurait durer.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : L'examen de la situation au Moyen-Orient par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session vient à point nommé. Les conflits et l'instabilité perdurent en effet depuis trop longtemps dans la région. L'avènement d'un nouveau millénaire exige que l'Organisation redouble d'efforts pour que la région du Moyen-Orient puisse enfin avancer sur la voie d'une paix et d'un développement durables.

L'Indonésie avait espéré que le processus de paix lancé à Madrid en 1991 offrirait des possibilités sans précédent pour un règlement pacifique du conflit israélo-arabe. Les dirigeants palestiniens, syriens et libanais ont prouvé non

seulement par les mots mais également par les actes leur volonté résolue de parvenir à une paix globale. Sur la voie de négociations palestiniennes, après l'impasse dans laquelle s'est trouvé le processus pendant près de deux ans, nous avons salué le récent Mémoire de Wye River, qui a enfin remis le processus de paix sur les rails en rétablissant l'élan si nécessaire. Il devra être scrupuleusement appliqué pour que la volonté et la détermination des parties se concrétisent.

Alors que ce fait positif nouveau est de bon augure pour les perspectives générales de paix du côté palestinien, l'entrave la plus sérieuse tient aux colonies de peuplement, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem. Les mesures visant à modifier la composition démographique de la Ville sainte ainsi que les politiques de bouclage, de démolition et de confiscation des terres arabes sont contraires à l'esprit et à la lettre des accords signés par les parties et violent toutes les résolutions fondées sur la légitimité internationale. Leur suspension immédiate est essentielle au raffermissement de la confiance.

De même, il ne saurait y avoir de justification à l'impasse dans laquelle se trouvent les voies de négociations israélo-syrienne et israélo-libanaise. Des efforts doivent être entrepris de bonne foi pour progresser sur ces fronts. L'histoire de la région nous rappelle le désir ardent des populations des territoires occupés de mettre fin à la violence et aux turbulences dans lesquelles leurs patries sont plongées depuis des décennies. Leurs voix appellent de manière retentissante à la paix, à la justice et à la sécurité afin qu'elles puissent mener une vie normale, rechercher le développement dans toute la mesure possible pour leur prospérité et celle des générations futures. Il ne faut pas laisser échapper les possibilités de parvenir à une paix globale. À cet égard, il est inutile de souligner qu'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient ne peut être obtenu que par le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Enfin, l'ONU doit continuer à jouer son rôle et à déployer des efforts pour encourager le processus de paix. Elle a un rôle vital à jouer pour renforcer la stabilité de la région du Moyen-Orient et a l'obligation solennelle de veiller à ce qu'un nouvel ordre de paix, de justice et de prospérité s'enracine enfin dans ces terres de l'antiquité.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : La situation au Moyen-Orient continue de poser une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le conflit israélo-

arabe, dont le coeur est la question de Palestine, reste sans solution définitive, bien que certains aspects du conflit aient été réglés. Nous soulignons ici que si jusqu'à ce jour l'on n'est pas encore parvenu à une paix juste et globale dans la région, c'est à cause des pratiques et des politiques israéliennes, et tout particulièrement de ses politiques d'expansion visant à acquérir davantage de territoires de manière illégitime au détriment des droits les plus fondamentaux du peuple palestinien et en violation de la souveraineté de la Syrie et du Liban, dont le territoire est occupé par Israël.

Il n'existe pas de principe du droit international ou de la justice qui n'ait été violé par Israël : le droit des peuples à l'autodétermination, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force, la protection des personnes civiles en temps de guerre, l'obligation de défendre et de protéger les droits de l'homme, la non-prolifération des armes nucléaires, etc. Il n'existe pas de résolution du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient ou sur la question de Palestine qu'Israël ait respectée ou appliquée.

Néanmoins, la communauté internationale n'a pas pris les mesures nécessaires prévues par la Charte des Nations Unies et par les principes du droit international, ni par les engagements juridiques pris par les États parties aux quatre Conventions de Genève. Nous continuons d'espérer que ces mesures seront prises, non seulement en raison des intérêts palestiniens et arabes, mais également parce que cela aiderait à créer un ordre mondial juste et équilibré où il n'y ait ni deux poids deux mesures, ni partialité.

Depuis le début du processus de paix lancé à Madrid et à la suite de la Déclaration de principes de 1993 à laquelle ont souscrit le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, nous avons tous de nouveau espéré parvenir rapidement à la paix au Moyen-Orient et bâtir un nouveau Moyen-Orient avec un avenir meilleur pour les peuples de la région. Certes, de temps à autre, le processus de paix a enregistré des progrès raisonnables. Mais, malheureusement, il n'a pas avancé de manière naturelle. À bien des occasions, il a semblé gelé, et à d'autres moments, il a semblé sur le point de s'effondrer. Or, le seul moyen de poursuivre et de mener à bien ce processus consiste à respecter rigoureusement les accords conclus et les fondements du processus de paix, consacrés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que le principe «terre contre paix». Les territoires occupés doivent être restitués à leurs propriétaires légitimes afin que des relations normales puissent être établies entre les États de la région. Un État palestinien avec pour capitale la ville sainte de Jérusalem doit être créé

en vue de la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. Des progrès continus doivent être faits sur les divers volets du processus de paix, à savoir les volets palestinien, syrien et libanais.

De même, de sérieux progrès doivent être faits pour débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. À cet effet, les installations nucléaires d'Israël doivent être placées sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En outre, Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sachant qu'il reste le seul État du Moyen-Orient à ne pas être soumis au régime établi par ce Traité.

Au Moyen-Orient comme dans d'autres régions, le terrorisme doit être combattu sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État et interne dans divers pays de la région. Quant à nous, nous assumerons notre tâche, conformément aux engagements pris. Nous affirmons en même temps la nécessité pour toutes les parties d'honorer leurs obligations et de s'attaquer d'urgence aux causes économiques, sociales et politiques de ce phénomène.

Nous tenons à remercier les pays qui ont participé à la conférence des donateurs qui a eu lieu hier à Washington, notamment ceux qui ont renouvelé leurs engagements financiers à l'égard du peuple palestinien et de l'Autorité nationale palestinienne, dont les États membres de l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège et les pays arabes frères du golfe Persique.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de la convocation d'une conférence des États parties à la quatrième Convention de Genève en vue d'examiner la mise en oeuvre des dispositions obligatoires de la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, comme l'ont confirmé les résolutions de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et comme va le réaffirmer encore l'Assemblée à cette session au cours des jours à venir.

M. Abdullah Ahmad (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La question intitulée «La situation au Moyen-Orient» est au premier plan de notre ordre du jour depuis qu'elle a été examinée pour la première fois par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session, en 1970. En dépit des efforts de l'ONU et d'autres initiatives, le conflit arabo-israélien semble plus complexe que jamais. La situation dans la région reste caractérisée par des tensions et l'insécurité. Cela est tout à fait regrettable. Tant qu'il n'y aura pas de règlement global couvrant tous les aspects du

problème du Moyen-Orient, la situation restera instable et continuera de menacer la paix et la stabilité dans la région ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Les effets cumulés de l'occupation israélienne prolongée des territoires arabes en Palestine, au Liban et en République arabe syrienne ont mis en relief l'intransigeance d'Israël et son mépris du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Comme cela est apparu lors du débat sur la question de Palestine à l'Assemblée générale, hier et ce matin, le consensus international est qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être instaurée sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et le retrait intégral d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés.

La communauté internationale se félicite de la récente signature du Mémorandum de Wye River entre le dirigeant palestinien, le Président Yasser Arafat, et le Premier Ministre d'Israël, M. Benyamin Nétanyahou. Après 18 mois de blocage, le Mémorandum constitue un progrès louable dans le processus de paix palestino-israélien. La signature de cet accord de paix intérimaire, qui doit être suivie de l'application rapide et scrupuleuse de toutes ses dispositions, devrait créer une atmosphère propice au raffermissement de la confiance mutuelle entre les deux parties alors qu'elles se préparent à la prochaine étape décisive, les négociations sur le statut final.

Même si notre attention reste concentrée sur l'évolution de la question centrale de Palestine, il faut accorder une importance égale aux autres aspects du problème du Moyen-Orient, à savoir ceux de l'occupation israélienne du Sud-Liban, de la Bekaa occidentale et des hauteurs du Golan syrien. L'occupation continue par Israël du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale est une violation flagrante de l'indépendance et de la souveraineté du Liban. Comme l'ont montré les récents événements, la présence continue des forces israéliennes au Sud-Liban suscite violence et répression. Au fil des années, les événements ont fait un nombre alarmant de morts et de blessés parmi les civils, des dégâts considérables et des milliers de personnes déplacées. L'occupation israélienne de cette région pose un grave défi au Gouvernement libanais qui fait face aux tâches énormes de reconstruction de son économie et de renforcement de sa stabilité politique.

La Malaisie réaffirme son attachement continu et son appui constant au Liban dans sa quête de la paix et de la sécurité et son désir de voir se terminer l'occupation israélienne du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale, conformé-

ment aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Elle demeure gravement préoccupée par les multiples actes de violence et d'hostilité perpétrés par les forces armées israéliennes dans le Sud-Liban, à commencer par la détention illégale de ressortissants libanais. Tout en reconnaissant que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a dans une certaine mesure contribué à stabiliser la zone, nous pensons que la paix ne peut durer que si l'autorité effective du Gouvernement libanais dans la zone est à nouveau assurée. À cet égard, nous prenons acte de la décision prise en avril dernier par le Gouvernement israélien d'accepter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Il est bon toutefois bon de souligner qu'aux termes de cette résolution, le retrait d'Israël du territoire libanais doit être immédiat et sans condition.

Ma délégation est préoccupée aussi par l'absence de progrès dans le processus de paix entre Israël et la République arabe syrienne. Nous avons applaudi sans réserve à l'accord conclu en juin 1995 entre le Premier Ministre d'Israël, Rabin, et le Président syrien Al-Assad. L'accord était généralement considéré comme un pas décisif qui permettrait, moyennant des efforts plus efficaces, de faire progresser les négociations du volet israélo-syrien vers une nouvelle phase plus intensive. Nous pensons que le maintien, avec l'appui de la communauté internationale, du dialogue entre les parties concernées contribue de manière importante à la paix, non seulement entre les deux pays, mais également de toute la région du Moyen-Orient.

L'existence de colonies de peuplement israéliennes dans le Golan syrien occupé a été un obstacle de taille au processus de paix israélo-syrien. L'expansion continue des colonies de peuplement dans la zone entrave sérieusement les efforts déployés en vue d'une reprise des négociations de paix et complique encore la mise en oeuvre du principe «terre contre paix». La politique d'expansion des colonies de peuplement est clairement destinée à modifier le caractère démographique de la zone, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Une telle politique conduit à se poser de sérieuses questions sur l'engagement d'Israël à l'égard du processus de paix. La délégation malaisienne prie instamment le Gouvernement israélien d'abandonner cette politique de provocation et d'agression, de s'abstenir d'implanter de nouvelles colonies de peuplement sur les hauteurs du Golan occupé et de se conformer totalement aux dispositions des résolutions 338 (1973) et 497 (1981) du Conseil de sécurité.

La Malaisie préconise depuis toujours un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, propre à instau-

rer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La délégation malaisienne voudrait à cette occasion exprimer sa très profonde gratitude aux hommes et aux femmes qui participent aux missions de maintien de la paix de la FINUL au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement, en République arabe syrienne, ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents. Ils accomplissent indubitablement leur tâche dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Certains d'entre eux ont même fait le sacrifice de leur vie pour la cause de la paix et de la sécurité internationales. Nous leur adressons ici un hommage tout particulier.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale examine maintenant la question du Moyen-Orient — l'une des régions qui figurent en tête des préoccupations de la communauté internationale et auxquelles celle-ci consacre des efforts considérables en vue de régler les conflits existants et d'assurer la stabilité et la sécurité des peuples et des États de la région.

Dans son souci permanent de voir l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et le renforcement de la sécurité et de la stabilité de cette région, le Royaume d'Arabie saoudite soutient le processus de paix depuis ses débuts. Il a ainsi participé en tant qu'observateur à la Conférence de paix de Madrid et a également pris une part active aux diverses tractations multilatérales. L'Arabie saoudite continuera de soutenir le processus de paix et de le favoriser par ses activités et ses contacts internationaux. Nous nous fondons en cela sur les principes de la Conférence de Madrid, notamment le principe «terre contre paix», ainsi que sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les Accords d'Oslo.

En outre, les États arabes, prenant en compte la Conférence au sommet des États arabes tenue au Caire en juin 1996, ont adopté à l'unanimité une position ferme faisant de l'option de paix un objectif et un choix arabes stratégiques, confirmant ainsi que les pays arabes ne reviendront pas sur cette position définitive. Il est donc extrêmement regrettable et fort préoccupant de constater qu'après la mise en route du processus de paix dans la région et après l'optimisme qui y régnait quant à la possibilité d'instaurer enfin la paix, le processus de paix lancé à la Conférence de Madrid sur la base de la légitimité internationale et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du principe «terre contre paix» a connu rapidement des revers successifs suite aux actions de l'actuel Gouvernement israélien. Ce

gouvernement a adopté des politiques qui ignorent les principes du processus de paix adoptés à la Conférence de Madrid, revenant par là même sur les accords signés avec l'Autorité nationale palestinienne. Il a également rejeté l'idée de reprendre les négociations avec la Syrie au point où on les avait laissées précédemment. Le Gouvernement israélien a également continué d'implanter des colonies de peuplement sur les terres palestiniennes en vue de modifier la situation sur le terrain et de mettre une fois de plus les parties en présence devant le fait accompli. Ce gouvernement poursuit également sa politique de judaïsation d'Al Qods Al Charif en installant dans la ville et aux alentours des colonies israéliennes à forte densité de population juive, tout en dépeuplant ces mêmes zones de leurs habitants arabes. Il a pris des décrets visant à étendre la zone de Jérusalem aux colonies de peuplement avoisinantes, prenant ainsi les devants sur les négociations concernant le statut final de Jérusalem. Il a pris unilatéralement d'importantes décisions qui constituent l'un des principaux obstacles à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région.

Ces pratiques israéliennes ont condamné à l'échec les efforts faits par la communauté internationale pour instaurer une paix juste et globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe «terre contre paix». C'est ainsi que le processus de paix s'est retrouvé dans une impasse. La politique menée actuellement par le Gouvernement israélien ne nous incite guère à être optimistes quant à la possibilité d'instaurer cette paix tant attendue par les peuples de la région tant qu'aucune position ferme ne sera prise à l'encontre d'Israël afin de le contraindre à mettre en oeuvre sans réserve les accords signés avec les Palestiniens et à respecter les fondements du processus de paix.

Nous nous félicitons de l'accord israélo-palestinien conclu récemment à Wye Plantation et rendons hommage au Président Bill Clinton à cet égard. Tout en espérant que cet accord représentera une étape en direction de la relance du processus de paix, nous appelons la communauté internationale, et en particulier les États-Unis, à continuer de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre fin au comportement insensé adopté par la partie israélienne dans cette phase délicate du processus de paix, à savoir le règlement de la question de Jérusalem, Al Qods Al Charif, qui doit être traitée comme la question clef dans le dossier du conflit israélo-arabe. Nous en appelons à Israël pour qu'il cesse de prendre des mesures unilatérales préjugant du résultat des négociations sur le statut final. Le respect des règles du droit international et des engagements pris constitue la meilleure garantie de sécurité et de stabilité. Si le Gouvernement israélien actuel est sincère dans ses efforts de paix avec la partie palestinienne, il n'a qu'à réaffirmer

l'engagement qu'il a pris d'appliquer les dispositions des accords signés et poursuivre le règlement des problèmes en suspens.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme ici le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création de leur propre État indépendant dont la capitale serait Al Qods Al Charif. Si le Gouvernement israélien a véritablement l'intention de parvenir à une situation de sécurité mutuelle avec son voisin, la République arabe syrienne, le gouvernement de ce pays s'est toujours déclaré disposé à reprendre les négociations avec Israël là où elles s'étaient arrêtées. Il appartient donc à la partie israélienne d'accepter cette initiative positive de la Syrie, qui vise à trouver une solution pacifique et juste au conflit.

Les tensions et la violence qui règnent au Sud-Liban ne prendront fin qu'à la condition qu'Israël se retire immédiatement de cette partie du Liban et de la Bekaa occidentale libanaise en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous demandons également à la communauté internationale d'intervenir de manière efficace afin d'amener Israël à respecter ses engagements pris au titre de nombreux accords.

Le Gouvernement saoudien accorde une grande importance aux efforts déployés pour éliminer les armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris dans le golfe Arabe. À cet égard, il appuie les efforts menés par la Ligue des États arabes, conformément à la résolution adoptée par la Ligue elle-même lors de sa cent unième session. Cette résolution vise à rendre cette région névralgique exempte d'armes de destruction massive sous toutes leurs formes : nucléaires, chimiques et biologiques. Nous espérons que les États de la région oeuvreront de concert pour atteindre cet objectif afin d'assurer la stabilité et la sécurité pour tous, ce qui ne manquera pas, en outre, d'avoir des effets bénéfiques sur le développement de la région.

À ce sujet, nous sommes profondément inquiets de voir qu'Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et continue d'échapper au contrôle international, ce qui représente une menace grave pour la sécurité et la stabilité de la région. Nous rejetons la pratique de deux poids, deux mesures à laquelle se livre la communauté internationale, qui tend à exclure Israël des efforts visant à éliminer les armes nucléaires de la région, encourageant ainsi la course aux armements au niveau régional.

Nous sommes profondément convaincus que l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être améliorée en renforçant et en universalisant le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cependant, il faudrait également élaborer des règles et des critères qui encouragent l'élimination recherchée des armes de destruction massive, conformément à la résolution 1 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946.

Nous exhortons donc Israël, seul État de la région à n'avoir pas adhéré au TNP, à prendre les mesures nécessaires en ce sens et à assujettir ses installations nucléaires au régime des garanties internationales. Cela contribuerait en effet à créer un climat de sécurité et de stabilité aux niveaux régional et international.

Le moment est venu pour que le Moyen-Orient jouisse de la sécurité et de la paix qu'il mérite. Il est temps qu'il canalise toutes ses énergies vers la stabilité, le développement et la prospérité de ses peuples. Le Moyen-Orient est en mesure d'assurer une vie digne à tous ses habitants et d'être un havre de paix, de prospérité et de créativité et de redevenir ainsi un des principaux creusets de la civilisation humaine comme elle l'a été par le passé.

M. Sharma (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Le 30 octobre 1991, dans son allocution marquant le lancement du processus de paix au Moyen-Orient, le Premier Ministre de l'Espagne, Felipe González, a dit :

«À l'aube de 1992, année qui s'annonce riche en événements, marquée par les ententes et mésententes du passé, une année pleine d'espoir pour nous tous, nous, en tant qu'Espagnols, souhaitons continuer de travailler avec vous pour réaliser une paix pouvant être durable.»

Le processus de paix lancé à Madrid a insufflé un élan nouveau aux efforts déployés pour mettre un terme au conflit arabo-israélien, objectif qui est, depuis de nombreuses années, une des plus hautes priorités de la communauté internationale. L'Inde attache un intérêt tout particulier au règlement de ce conflit. Le Moyen-Orient est une région voisine de l'Inde et revêt donc une importance stratégique pour notre pays, tant des points de vue politique que culturel et économique. La paix et le développement de la région sont pour nous une préoccupation vitale. La paix au Moyen-Orient n'est pas un rêve inaccessible. La paix est possible, mais elle ne peut être réalisée que par le biais de négociations directes et ne saurait être imposée de l'extérieur.

Lorsque le processus de paix au Moyen-Orient a été lancé à Madrid, il avait été conçu comme un processus de négociations directes suivant deux voies, l'une entre Israël et les États arabes, l'autre entre Israël et les Palestiniens. Les négociations devaient se baser sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et sur le principe «terre contre paix».

Peu après le début des pourparlers bilatéraux, les parties devaient se rencontrer de nouveau pour organiser des négociations multilatérales portant sur des questions qui transcendent les frontières nationales et qui sont communes à tous les pays de la région, notamment, la maîtrise des armements, l'eau, les problèmes des réfugiés et le développement économique. Les négociations multilatérales devaient contribuer à créer un climat plus propice au règlement de différends bilatéraux qui existent depuis longtemps. Les attentes étaient peut-être trop grandes à ce moment-là. La décision des pays arabes, notamment de la Syrie et du Liban, de participer au processus de paix au Moyen-Orient a été une initiative courageuse que l'Inde a saluée et appuyée. On s'attendait généralement que les négociations soient difficiles et houleuses. On savait qu'il y aurait des désaccords, des critiques, des revers et des interruptions, mais on avait également l'espoir que les parties viendraient à bout de ces difficultés.

Il est encourageant de voir qu'en dépit des obstacles rencontrés et des retards pris sur la voie des négociations avec la Palestine, le processus de paix n'a pas déraillé, et nous nous en félicitons. Un revers important a pu être évité grâce à la signature à Washington, le 23 octobre 1998, du Mémorandum de Wye River. La délégation indienne espère que de nouveaux progrès seront réalisés sur la base du Mémorandum et que son application facilitera les négociations sur le statut final.

Il reste que les voies de négociation avec la Syrie et le Liban sont dans l'impasse depuis deux ans. À notre avis, pour permettre l'instauration d'une paix durable, il importe de progresser sur ces deux voies. La région et les peuples qui s'y trouvent ont besoin d'une paix juste et globale. Au cours du débat de cette année à l'Assemblée générale, les Premiers Ministres d'Israël et du Liban et le Ministre des affaires étrangères de la Syrie ont réaffirmé avec force leur attachement à la paix. La paix est l'option stratégique qu'ils ont choisie. La délégation indienne espère donc que les négociations reprendront au stade où elles se sont arrêtées sur les voies syrienne et libanaise et que les parties continueront de s'appuyer sur les engagements et les initiatives entreprises, jusqu'à ce qu'une paix juste et globale soit rétablie dans la région.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'avoir une fois de plus travaillé étroitement avec la Russie et la Norvège pour élaborer le projet de résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient. Les coauteurs de ce projet ont fait preuve d'un dévouement remarquable et ont déployé des efforts inlassables pour parvenir à un accord sur un texte à l'appui du processus de paix.

La situation en ce qui concerne le processus de paix a considérablement changé depuis la dernière session de l'Assemblée générale. La Conférence à l'appui de la paix et du développement au Moyen-Orient qui a eu lieu hier à Washington a été couronnée de succès. Le Mémorandum de Wye River commence à être appliqué, l'aéroport de Gaza a été ouvert, Israël a effectué le premier de ses redéploiements, conformément à ce qui était prévu dans l'accord, et les Palestiniens et les Israéliens ont entamé des négociations sur le statut final.

Malgré ces faits positifs récents, il n'a pas été possible de se mettre d'accord, au sein de cette instance, sur un projet de résolution constructif qui aurait pris note des progrès accomplis à ce jour par les parties. La délégation des États-Unis juge inexplicable que l'Assemblée générale n'ait pas pu encourager les parties à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution juste et durable aux problèmes qui continuent de les diviser, ni exprimer le ferme appui de la communauté internationale à ce processus.

Nous pensons que le projet de résolution intitulé «La situation au Moyen-Orient : le Golan syrien» et toutes les autres résolutions portant sur le différend qui oppose depuis longtemps Israël et les pays arabes ne sert qu'à compliquer la recherche d'une issue mutuellement acceptable. La Syrie et Israël se sont engagés dans un processus de négociation pour résoudre leurs différends et pour parvenir à un accord de paix durable. En tant que coparrains du processus de paix entamé à Madrid, les États-Unis sont fermement résolus à aider les parties à résoudre leurs différends. Mais nous ne pensons pas que ces projets de résolution soient de nature à créer un climat permettant au processus d'aboutir.

Comme ils l'ont déjà fait par le passé, les États-Unis s'abstiendront de voter sur le projet de résolution relatif à Jérusalem. Le statut actuel et futur de Jérusalem devra être décidé lors des négociations sur le statut final, comme les parties en ont convenu dans la Déclaration de principes du 13 septembre 1993. Cette Assemblée ne devrait pas intervenir dans cette question particulièrement complexe et épineuse.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale continue d'examiner la question de la situation au Moyen-Orient, qui a été inscrite à son ordre du jour à la suite du conflit qui a éclaté entre les États arabes et Israël après qu'Israël s'est emparé des territoires palestiniens et qu'il a exilé et expulsé les Palestiniens de leur patrie en 1948. Ce problème est également dû à la persistance de l'occupation par Israël des territoires arabes depuis 1967. Les conséquences de ce conflit ont remis en cause tous les fondements de la stabilité politique et économique à laquelle les peuples de la région aspirent depuis 50 ans.

Malgré tous les changements positifs importants qui sont intervenus sur la scène internationale, il est regrettable que les peuples de cette région continuent de vivre dans une situation de guerre à certains moments et d'instabilité à d'autres, entrecoupés par des périodes d'appréhension. Il y a eu des moments d'optimisme et des moments de pessimisme. Le Koweït est un des États de la région qui sont gravement affectés par les conséquences négatives de cette situation entre guerre et paix. Il s'agit d'une situation dramatique qui est malheureusement aujourd'hui une des caractéristiques de notre vie dans la région. Les peuples de la région commencent à comprendre qu'ils doivent s'adapter à cette situation et accepter de coexister.

Le Koweït estime que la situation d'instabilité et de tension dans laquelle vivent les peuples de la région, notamment ces dernières années, est le résultat des frustrations imposées par les gouvernements israéliens successifs, qui ont adopté une politique colonialiste et expansionniste et qui se sont efforcés de mettre en échec le processus de paix sur les différentes voies de négociation qui avait été lancé à Madrid en 1991. Cette situation est également due aux tentatives que fait le Gouvernement israélien pour se soustraire aux principes fondamentaux du processus de paix et pour revenir sur tous les engagements et initiatives qu'il a pris, notamment les accords signés avec l'Autorité palestinienne en 1993. En outre, Israël a pris des mesures arbitraires et unilatérales sur le terrain, qui vont manifestement à l'encontre des principes sur lesquels repose le processus de paix de Madrid. Ce processus continue de bénéficier de l'appui des pays arabes, qui insistent sur la nécessité de le poursuivre et qui souscrivent aux dispositions énoncées dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), qui se fondent sur le principe «terre contre paix».

Le Koweït a salué la signature en octobre 1998, à Wye River, aux États-Unis, de l'accord entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, qui marque un progrès vers l'application complète des accords signés entre l'Auto-

rité palestinienne et Israël en vue de parvenir à un règlement final entre les deux parties. À ce propos, la délégation koweïtienne rend hommage aux États-Unis d'Amérique pour le rôle qu'ils ont joué en vue de faire avancer les négociations entre l'Autorité palestinienne et Israël. Elle salue en particulier les efforts que le Président Bill Clinton a déployés pour aboutir à la signature du mémorandum d'accord qui, espérons-le, sera pleinement respecté afin que le processus de paix puisse de nouveau progresser et que l'on puisse trouver une solution rapide et globale à la question de Palestine. Cet accord devrait permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes, y compris leur droit à disposer d'eux-mêmes, à retourner dans leurs foyers et à créer leur propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

L'application effective du mémorandum d'accord récemment conclu et des accords antérieurs dépendra de la mesure dans laquelle Israël se montrera disposé à appliquer ces accords et de sa capacité, à faire cesser la construction de colonies de peuplement et à abandonner sa politique expansionniste dans les territoires occupés, notamment dans la ville de Jérusalem. Israël doit respecter les sensibilités arabe et musulmane sur ces questions, en mettant fin à ses pratiques destinées à repousser les limites de Jérusalem et en renonçant à ses tentatives visant à modifier la composition démographique de Jérusalem pour imposer la judaïsation de la ville. Ces pratiques constituent une violation flagrante du droit international et vont clairement à l'encontre du cadre convenu à la Conférence de Madrid et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La délégation koweïtienne réitère aujourd'hui son appui aux deux pays frères que sont la Syrie et le Liban en formulant l'espoir que les États-Unis, en leur qualité de coparrains du processus de paix, pourront exercer des pressions sur Israël comme ils l'ont fait récemment lors des pourparlers entre Israël et l'Autorité palestinienne pour contraindre Israël à respecter les principes fondamentaux du processus de paix, notamment le principe «terre contre paix», la reprise des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban à partir du stade déjà atteint et le retrait total par Israël des hauteurs du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes de juin 1967, ainsi que du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La délégation koweïtienne continue d'affirmer que le retrait israélien des hauteurs du Golan syrien sera la preuve de la volonté sincère d'Israël de parvenir à une paix juste, globale et durable avec les États arabes. Elle partage en outre les vives préoccupations du peuple frère du Liban face

aux tentatives du Gouvernement israélien d'imposer des conditions pour la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité concernant le retrait israélien du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale. La délégation koweïtienne rejette toute interprétation destinée à subordonner à de nouvelles conditions l'application de cette résolution. Elle prie instamment Israël de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban et de cesser de profiter de son occupation du Sud-Liban pour piller ses ressources et compromettre ses chances de développement. En raison des liens étroits qui l'unissent au Liban, le Koweït continuera d'appuyer tous les efforts de développement actuellement en cours au Liban pour aider à la reconstruction du Liban dans la paix.

Enfin, je rappelle que le Koweït a toujours oeuvré pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient car cette option stratégique, qui est destinée à instaurer la stabilité et le développement durable auxquels tous nos peuples aspirent depuis ces 50 dernières années, est irréversible.

M. Vural (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Notre débat sur la situation au Moyen-Orient se déroule cette année dans un climat plutôt prometteur. La signature du Mémorandum d'accord de Wye River et l'application de la première phase de cet accord ont permis de relancer le processus de paix qui se trouvait dans l'impasse depuis un certain temps.

La délégation turque rend hommage aux dirigeants israéliens et palestiniens pour leur attitude courageuse et sage grâce à laquelle cette percée a été possible. Ceux qui ont inspiré, encouragé et appuyé les réunions de Wye River, le Gouvernement des États-Unis et le Président Clinton au premier chef, méritent également nos éloges chaleureux. La délégation turque espère vivement que les dirigeants israéliens et palestiniens tiendront leurs engagements en vue d'appliquer intégralement les accords d'Oslo. L'aide politique et économique fournie par la communauté internationale pour permettre la poursuite de ce processus jouera un rôle aussi décisif que l'appui qui avait été apporté au départ. Le Gouvernement turc s'engage à assumer sa part de responsabilités à cet égard.

La situation qui règne au Moyen-Orient et la fragilité du processus de paix appellent notre attention constante. Les progrès accomplis récemment ne doivent pas faire oublier aux parties et à la communauté internationale les trois obstacles majeurs qui entravent le processus de paix : la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) se fait toujours attendre, le terrorisme, la violence et l'extrémisme continuent de menacer sérieusement

la paix et la stabilité et enfin, les privations économiques, s'il n'y est pas remédié d'urgence, pourraient fort bien réduire à néant les progrès réalisés aux plans diplomatique et politique.

Il ne fait aucun doute que les parties au processus de paix doivent encore s'acquitter d'obligations et de responsabilités importantes. La cessation des activités d'implantation illégale de colonies dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, constitue une priorité à cet égard. Il est regrettable que ces activités illégales et provocatrices se poursuivent au mépris des fermes appels lancés par la communauté internationale et des différentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le processus de Wye River doit également encourager les parties, à savoir Israël, la Syrie et le Liban, à progresser sur les deux autres voies de négociations bilatérales du processus de paix. Ces États devraient reprendre les négociations sur la base des principes de la Conférence de paix de Madrid et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les activités et les menaces terroristes, parfois appuyées ou encouragées par certains États, ont sapé les efforts de paix par le passé et pourraient encore le faire à l'avenir. Il faut condamner le terrorisme et adopter toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre cette menace à la paix, la stabilité et la sécurité. Les parties devraient également s'abstenir de prendre des mesures ou de faire des déclarations susceptibles d'attiser la haine et la violence.

Suite à l'impasse dans laquelle se trouvent les voies de négociation bilatérales du processus de paix, l'esprit de coopération qui était apparu dans le cadre des négociations multilatérales s'est malheureusement dissipé. Il importe de restaurer d'urgence cette coopération. La reprise de pourparlers multilatéraux sur différentes questions telles que le désarmement, le développement économique, l'eau, l'environnement et les réfugiés, avec la pleine participation de toutes les parties au processus de paix, reste une tâche essentielle.

Une autre conséquence négative de l'impasse politique réside dans l'interruption des Sommets économiques pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces sommets sont des instances très importantes et très prometteuses pour élaborer l'avenir de la coopération économique et commerciale dans la région. Le processus de paix serait incomplet sans de telles initiatives, qui associent le secteur privé et les organismes gouvernementaux. Les conditions politiques nécessaires doivent être créées pour qu'un nouvel élan soit

donné aux sommets économiques et aux autres initiatives analogues. La reconstruction de la dimension multilatérale du processus de paix doit être élargie à l'adoption de nouvelles mesures d'édification de la confiance et culminer dans un nouveau cadre de sécurité et de coopération dans la région.

Tout au long de son histoire, le Moyen-Orient a énormément contribué à l'enrichissement matériel et spirituel tant des êtres humains que des sociétés. Une terre fertile pour une culture de tolérance, de paix et de prospérité s'est transformée en champ de bataille durant le XXe siècle. Les peuples de la région ont été victimes de guerres et de conflits sans fin.

La seule façon d'inverser la tendance actuelle consiste à poursuivre le processus de paix jusqu'à une conclusion fructueuse. Tant les parties directement concernées que la communauté internationale doivent aider le Moyen-Orient à retrouver sa prééminence spirituelle et matérielle dans le système international, car il la mérite certainement.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*) : Le Kazakhstan appuie pleinement les efforts déployés par les États de la région et les membres de la communauté internationale pour relancer et poursuivre le processus de paix au Moyen-Orient. Le Kazakhstan, en tant qu'important État eurasiatique apportant une contribution marquée à la sécurité mondiale et régionale, porte une attention constante à l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Mon pays a toujours préconisé que les parties mettent en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à un règlement pacifique au Moyen-Orient et soutient fermement les changements positifs qui se produisent à ce sujet.

L'annonce de la signature, le 23 octobre dernier, du Mémoire de Wye River par le Gouvernement israélien et l'Autorité nationale palestinienne a été accueillie avec une profonde satisfaction au Kazakhstan. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général relatif aux points 39 et 40 de l'ordre du jour (A/53/652), le Mémoire vient compléter, en leur ajoutant des éléments de détail, les accords que les parties ont antérieurement conclus et, ce qui est plus important, il ouvre la voie à des négociations sur un statut permanent. Nous souscrivons à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle la signature du Mémoire par les deux parties est un événement prometteur.

L'accord de Wye River est considéré au Kazakhstan comme une importante contribution à la poursuite du

processus de paix. Il offre un espoir réel pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient et facilitera la création de conditions propices à la poursuite des pourparlers israélo-palestiniens et au règlement final du problème du Moyen-Orient.

Les dirigeants de la République du Kazakhstan rendent hommage à la perspicacité politique et au courage civique de M. Yasser Arafat et de M. Benyamin Nétanyahou, qui ont obtenu ce succès très impressionnant avec l'aide des États-Unis et des autres pays qui parrainent le processus de paix au Moyen-Orient. Le Kazakhstan est convaincu que la nouvelle consolidation des accords de paix conclus par Israël et la Palestine et que le règlement rapide de la situation au Moyen-Orient servent au mieux les intérêts des États du Moyen-Orient et de la communauté internationale dans son ensemble.

Le Kazakhstan appuie les efforts accomplis par les participants au processus de paix au Moyen-Orient et estime que la conclusion d'une paix juste, durable et globale dans la région n'est possible que sur la base de négociations de paix, d'un équilibre entre les intérêts de toutes les parties et, surtout, de l'exercice du droit légitime du peuple palestinien de créer un État indépendant.

Nous appelons tous les pays de la région à faire preuve de bonne volonté et de sagesse dans la recherche de moyens permettant de régler les questions litigieuses et croyons qu'il est nécessaire que les parties continuent de respecter les décisions prises à la Conférence de paix de Madrid et les principes fondamentaux établis dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous souscrivons également à l'opinion selon laquelle la situation au Moyen-Orient ne pourra être entièrement réglée sans que des progrès réels ne soient réalisés dans le volet israélo-libanais, sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et dans le volet israélo-syrien.

Le Kazakhstan est d'avis que les participants au processus de paix au Moyen-Orient doivent honorer intégralement leurs obligations découlant des accords déjà signés et s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient entraver le processus de paix au Moyen-Orient.

L'ONU a un rôle important à jouer dans l'instauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Le Kazakhstan apprécie beaucoup les efforts récemment déployés par l'ONU et les États Membres qui parrainent le processus de paix au Moyen-Orient, efforts qui ont débouché sur les résultats évoqués. À ce sujet, nous partageons aussi la gratitude manifestée par les parties à l'égard du Secrétaire

général pour ses rapports objectifs et détaillés sur la situation dans la région et pour ses démarches visant à promouvoir un règlement pacifique au Moyen-Orient.

Le Kazakhstan exprime qu'il est tout disposé à continuer d'apporter tout l'appui possible à la poursuite du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient, compte tenu des intérêts de toutes les parties.

M. Ka (Sénégal) : L'Assemblée générale engage, cette année encore, le débat sur la situation au Moyen-Orient, dans un contexte particulier marqué à la fois par des motifs d'espoir en une poursuite normale du processus de paix et par l'appréhension d'assister à un éventuel blocage du processus des négociations.

Après la percée historique réalisée par les Accords d'Oslo, la Déclaration de principes de 1993 et la série d'arrangements qui ont suivi, après les acquis accumulés par les Palestiniens et les Israéliens entre 1991 et 1996, la communauté internationale était en droit de considérer que ses rêves de paix allaient devenir réalité.

Mais subitement, le processus de paix, conçu comme un choix politique stratégique irréversible, s'est heurté à des difficultés, vers la fin de l'année 1996. Une série de mesures illégales, administratives et législatives, prises par la puissance occupante, en violation de la Convention de Genève du 12 août 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que des obstacles multiples dans l'application des accords déjà conclus, commencèrent à menacer l'édifice de la paix.

Les frustrations répétées, les dénis des droits de l'homme les plus élémentaires, les bouclages fréquents des territoires palestiniens, l'étouffement de l'économie palestinienne, la détérioration continue des conditions de vie et de travail, les confiscations injustifiées des terres palestiniennes et arabes pour construire des colonies de peuplement ont exaspéré les populations palestiniennes et arabes des territoires occupés qui avaient pourtant placé tant d'espoir sur la paix des braves.

Avec la multiplication des obstacles, le processus de paix finit par être plongé dans une relative léthargie qui a duré au moins neuf mois.

Cette paralysie du processus de paix n'a pas manqué de préoccuper toute la communauté internationale, singulièrement le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale qui ont adopté plusieurs résolutions recommandant que des mesures soient prises pour sauver la paix, mais aussi et

surtout, pour que la puissance occupante respecte ses engagements.

Plusieurs initiatives ont été lancées durant cette période de léthargie du processus de paix afin de sortir les négociations de l'impasse.

Aujourd'hui, nous nous félicitons de la signature, le 23 octobre 1998, du Mémorandum de Wye River, conclu grâce aux efforts déployés, avec courage et détermination, par le Président Clinton et le Roi Hussein de Jordanie. La conclusion de ce Mémorandum constitue une étape positive dans la mesure où elle a permis de débloquent le processus de paix et de ramener les parties à la table de négociations.

Nous nous félicitons particulièrement de cette avancée significative dans la recherche d'un règlement pacifique et durable de la question de Palestine car, encore une fois, la crise palestinienne se trouve au coeur du conflit au Moyen-Orient.

Nous osons espérer que cette nouvelle conquête pour la paix, je dirai, cette percée vers la paix, sera exploitée par les parties concernées et que les mesures arrêtées, comme les dispositions antérieures contenues dans les Accords d'Oslo et de Washington, seront intégralement, et de bonne foi, appliquées.

Ce faisant, les parties ne donneront plus raison à nos craintes. Elles nous auront plutôt confortés dans nos motifs d'espoir en une poursuite normale du processus de paix. Elles permettront ainsi à la région de vivre une nouvelle aube de paix; elles favoriseront aussi la cohabitation, dans la sécurité, des populations israéliennes, palestiniennes et arabes; elles stimuleront enfin le développement avec tout le potentiel économique et culturel dont la région est porteuse.

Comme j'ai eu à le rappeler souvent, la région du Moyen-Orient est le carrefour de l'histoire et du monde. Elle a été trop souvent — cette région — le théâtre de conflits armés, elle a vu trop souvent le sang couler. Elle doit maintenant vivre en paix et pour cela, il est essentiel que les crises qui la secouent soient réglées pacifiquement, dans le respect des droits et dans la dignité des peuples qui la composent.

Ni les mesures provocatrices ni les frustrations quotidiennes des populations arabes ni les implantations de colonies à Jérusalem ou ailleurs ni les emprisonnements et les privations de tous ordres ne pourront à eux seuls assurer la sécurité des populations de la région. Seule la paix pourra

amener la sécurité pour tous et seule la sécurité pourra, à son tour, entretenir la paix.

La communauté internationale a, maintes fois, rappelé que l'implantation des colonies de peuplement à Jérusalem-Est et dans les territoires palestiniens et arabes occupés, devrait cesser et que cessent aussi les mesures illégales et la politique du fait accompli qui ont pour effet de porter préjudice aux négociations futures sur le statut final.

La communauté internationale a, maintes fois recommandé qu'une solution urgente soit trouvée pour la restitution du Golan syrien et pour l'évacuation des forces israéliennes du territoire libanais, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ma délégation considère qu'il est temps, enfin, que les conditions soient réunies pour engager les négociations sur le statut final afin de permettre au peuple palestinien, dans la paix, d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et au recouvrement de sa dignité, conformément à la légitimité internationale.

L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les coparrains du processus de paix et l'Union européenne, pourrait contribuer grandement à favoriser un climat et des mesures de confiance entre les parties pour que les différentes négociations, entre les différents protagonistes concernés, se poursuivent et aboutissent rapidement à un règlement politique pacifique durable.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Dans la déclaration que j'ai faite ce matin devant l'Assemblée générale j'ai exprimé l'opinion de l'Égypte en ce qui concerne l'avenir des négociations sur le volet israélo-palestinien. J'ai également donné le point de vue de l'Égypte sur les mesures illégales prises par Israël dans le but de préjuger des négociations sur le statut permanent et de les vider de leur sens.

L'Égypte estime que la question de Palestine est au coeur du conflit israélo-arabe et nous estimons qu'on ne pourra parvenir à la paix entre les États arabes et Israël que si l'on aboutit à un règlement juste et durable de cette question centrale.

En examinant le point portant sur le Moyen-Orient, l'Égypte estime que le rétablissement d'une paix globale dans la région est constitué par plusieurs éléments qui ont la même importance, à savoir le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, l'établissement de relations normales entre les États arabes et Israël et la conclusion

d'arrangements de sécurité mutuelle. Telles sont les bases qui doivent être prises en compte. Tant qu'on n'arrivera pas à une équation qui tienne compte de tous ces éléments, la partie israélienne doit s'abstenir de toutes mesures qui vont à l'encontre du droit et des résolutions de l'ONU.

La participation arabe à la Conférence de Madrid de 1991 se fondait sur l'acceptation de négociations sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, laquelle était à son tour fondée sur le principe «terre contre paix». C'est là l'axe principal du processus de paix entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban.

S'agissant du volet syrien, l'actuel Gouvernement israélien refuse de reconnaître les progrès accomplis dans les négociations entre la Syrie et le précédent Gouvernement israélien. Cela suscite de sérieux doutes quant aux intentions du Gouvernement israélien en ce qui concerne la cessation de son occupation du Golan syrien et la réalisation d'une paix véritable avec la Syrie sur la base du principe «terre contre paix». Je voudrais réaffirmer la position de l'Égypte, qui appuie pleinement le droit de la Syrie de récupérer le Golan dans son intégralité. C'est là le seul moyen d'instaurer la paix entre la Syrie et Israël.

S'agissant du volet libanais, l'Égypte a suivi avec une vive préoccupation l'évolution de la situation dans le Sud-Liban occupé, y compris les événements de ces derniers jours. À ce propos, je réaffirme la position de l'Égypte, qui appuie l'insistance avec laquelle le Liban demande l'application intégrale par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Égypte est convaincue que le retrait intégral et inconditionnel d'Israël du Sud-Liban pourrait instaurer la confiance, réduire la tension et créer plus de stabilité. Ce serait en fait le prélude à une paix entre le Liban et Israël.

L'Égypte considère que les progrès réalisés sur les diverses voies de négociations bilatérales et les différentes formes de coopération régionale sont liés. L'orientation du Moyen-Orient vers la paix est un ensemble indivisible. Les relations de coopération entre les États arabes et Israël — économiques ou autres — ne peuvent ni exister ni se développer tant que le processus de paix est dans l'état actuel et qu'Israël continue d'adopter une attitude intransigeante et refuse systématiquement de mettre fin à l'occupation des territoires arabes.

L'Égypte espère que le processus de paix évoluera dans un sens véritablement positif afin de promouvoir l'instauration d'une coopération régionale fondée sur les besoins réels des États de la région et non sur des éléments

imposés de l'extérieur. Il existe donc un solide lien organique entre l'instauration d'une paix juste, globale et durable et la promotion d'une coopération économique régionale commune au profit de tous les États de la région.

L'Égypte pense que l'instauration d'une paix juste et globale constituerait le fondement de la sécurité au sens le plus large pour toutes les parties au Moyen-Orient.

À cet égard, l'Égypte continue d'appeler à un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires. Cette initiative a commencé à l'Assemblée générale en 1974 et l'Assemblée adopte chaque année des résolutions sur la question depuis 1980. Depuis 1990, et dans le cadre d'une initiative du Président Moubarak, l'Égypte a appelé à l'instauration au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Je tiens à ce propos à relever le refus persistant d'Israël de s'associer à tout arrangement ou de prendre des mesures de nature à créer la confiance en refusant l'inspection de ses installations nucléaires. Cela aggrave dans la région des tensions politiques déjà très vives.

Des efforts importants doivent être déployés par les États de la région et les États épris de paix en dehors de la région en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Aussi l'Égypte tient-elle à exprimer sa reconnaissance au rôle joué par les États-Unis, les membres de l'Union européenne, la Fédération de Russie et la Norvège en vue de redonner vie au processus de paix et le relancer.

Les États arabes ont choisi la paix comme option stratégique depuis le Sommet arabe tenu en Égypte en 1996. Ce choix demeure.

Pour terminer, je redis que l'instauration d'une paix juste suppose qu'Israël adopte également une approche positive tenant compte des avantages pouvant découler de la paix. Cela requiert la foi en la faisabilité de la paix afin que cette région ne connaisse plus jamais la confrontation et la tension qui ont prévalu à un moment que nous aurions déjà souhaité voir révolu.

M. Mubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Le Liban a souffert plus que tout autre État du conflit israélo-arabe et nous avons beaucoup à gagner de la réalisation d'une paix juste, durable et globale, paix que nous voulons pour la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Ma délégation réitère l'engagement sincère du Liban en faveur du processus de paix qui a commencé en 1991 à Madrid. Nous avons accepté l'initiative des coparrains du processus de

paix, les États-Unis d'Amérique et l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Mais depuis vingt ans, Israël refuse toujours de mettre en oeuvre cette résolution. Il continue d'occuper des parties du Sud-Liban et de lancer quotidiennement des attaques contre des civils innocents. Le Liban a constamment appelé à la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et demande à Israël de se retirer inconditionnellement du Liban jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

Soyons clairs : le Liban rejette de nouveau et catégoriquement toute «nouvelle» offre déjà faite pouvant affecter les volets de négociations libanais et syrien. Nous rejetons catégoriquement les rumeurs colportées par les médias sur d'hypothétiques plans «le Liban d'abord» qui reproduiraient l'accord du 17 mai 1983, que nous avons rejeté dans sa lettre comme dans son esprit. Nous insistons sur la pleine solidarité et la stricte coordination entre nous et la Syrie dans notre processus de négociation commun. L'on sait très bien que les volets syrien et libanais ont une importance stratégique pour le succès des pourparlers de paix. Si ce fait élémentaire est ignoré, la situation continuera de se dégrader. Il n'y aura pas de paix dans la région tant qu'Israël continuera d'ignorer son obligation de respecter le droit international et les principes de Madrid, notamment le principe «terre contre paix», et par conséquent de se retirer des territoires arabes occupés, y compris de se retirer sans conditions du Liban jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et de se retirer du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'occupation du Sud-Liban par Israël depuis 1978 n'a été pour mon pays que source de destructions et de tragédies. Ni l'invasion de 1978 — appelée à l'époque opération Litani — ni l'invasion de 1982, connue sous le nom d'opération Paix en Galilée, n'ont apporté la sécurité à Israël. De fait, l'occupation a créé, outre des souffrances massives, encore plus de complications. La violence au Sud-Liban est une confirmation de l'échec de l'idée de zone dite de sécurité, concept créé par Israël. Les nombreux raids effectués quotidiennement par Israël au nord de la zone de sécurité confirment également sans doute possible l'échec de ce concept.

Tout le monde se souvient probablement de l'agression perpétrée par Israël contre le Liban en juin 1996 sous le

nom de code Raisins de la colère. Ces «raisins» ont atteint des dizaines de villages du sud et de nombreuses infrastructures au coeur des terres libanaises. Chacun a vu probablement sur son écran de télévision ces images de villages entièrement rasés et dont il ne restait rien. Chacun a vu de ses propres yeux ces dizaines de milliers de civils innocents fuir les bombardements, et les avions, navires de guerre et chars d'assaut lancer des missiles n'épargnant rien ni personne — et poursuivre et attaquer des véhicules civils qui s'égaillaient dans toutes les directions. L'opinion publique internationale a frémi devant le bombardement d'une ambulance qui emportait des enfants, devant la destruction de maisons avec leurs locataires encore dedans et les innocents enterrés vivants sous les décombres. La conscience mondiale a été ébranlée lorsque l'artillerie israélienne a atteint le quartier de l'Organisation des Nations Unies à Qana et que l'on a vu voler dans toutes les directions les membres de 110 civils — des femmes et des enfants pour la plupart — qui avaient trouvé refuge dans ces locaux, se pensant protégés des «raisins de destruction» israéliens sous l'aile de ceux qui veillent à la paix et à la sécurité internationales.

Chacun se souvient de la condamnation par l'Assemblée générale de l'agression israélienne contre le Liban. Cela n'empêche pas Israël de continuer d'ignorer la volonté de la communauté internationale, qui exige son retrait inconditionnel du territoire libanais. Israël continue de menacer une fois de plus nos infrastructures et de plonger Beyrouth dans les ténèbres et dans les privations. Il n'hésite pas à voler la terre de nos fermes ou à accuser de terrorisme ceux qui résistent à ses soldats d'occupation, avec leurs fusils, leurs chars et leurs autres matériels.

La Commission des droits de l'homme, qui a adopté de nombreuses résolutions relatives aux questions des droits de l'homme au Sud-Liban, a clairement réaffirmé qu'Israël viole la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et les Règles de La Haye de 1907. Les Libanais qui se trouvent dans les camps aménagés par Israël au Sud-Liban — particulièrement le camp d'Al-Khiam — continuent d'être arbitrairement détenus. Nous exigeons une fois de plus qu'ils soient libérés immédiatement.

Les raisins de la colère se sont abattus et au vu des pratiques israéliennes subséquentes, c'est maintenant la dernière feuille de vigne qui s'est envolée : Israël apparaît dans toute la nudité de ses violations flagrantes et systématiques de toutes les valeurs morales et du droit international. L'ampleur des intentions agressives d'Israël et la profondeur

de sa haine à l'encontre des habitants de la région sont maintenant dévoilées. Israël ne comprend pas encore que l'on n'obtient pas la paix en mettant les régions à feu et à sang. Nous avons répété à plusieurs reprises, publiquement et au Conseil de sécurité, que cette politique ne pourra qu'entraîner morts et destructions et que ses auteurs s'exposaient au déshonneur et au renversement. Une fois de plus, nous réaffirmons la nécessité de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978), qui peut seule garantir le retour du calme et de la stabilité au Sud-Liban. Nous réaffirmons également le droit de notre peuple de résister à l'occupation israélienne au Sud-Liban et dans la Bekaa occidentale. Ce droit est fondé sur le droit international et sur les résolutions investies de la légitimité internationale, ainsi que sur des dizaines de déclarations d'instances internationales, dont la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, faite avec la bénédiction de plus de 130 chefs d'État ou de gouvernement. Notre peuple exerce son droit naturel de libérer ses terres du stigmate de l'occupation israélienne, qui est, aux termes du droit international, la forme la plus laide de pratique terroriste.

Le Gouvernement israélien continue de dire «non» aux principes de Madrid, «non» au principe «terre contre paix», «non» au retour à la table des négociations pour reprendre les pourparlers au point où le précédent Gouvernement israélien les avait suspendus, et «non» à la mise en oeuvre des engagements déjà pris. En revanche, il dit «oui» à l'implantation de dizaines de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie et sur les hauteurs du Golan, «oui» à l'expansion de dizaines de colonies existantes, «oui» à la confiscation de nouvelles terres aux habitants arabes des territoires occupés, «oui» à l'étouffement de l'identité arabe de Jérusalem et «oui» à la poursuite des menaces, à l'étalement de la force et à l'escalade des tensions.

Il s'agit là d'un gouvernement irresponsable fondé sur la logique de la violence, de l'escalade, de l'implantation systématique de colonies de peuplement, de l'expansion et du rejet des principes du règlement et du langage de la paix et de la conciliation. Chaque jour nous arrivent de nouvelles preuves des menaces et des pratiques arbitraires d'Israël et de ses violations sans fin des Conventions de Genève de 1949 — en particulier de la quatrième Convention de Genève — et des principes du droit international.

Nous devons une fois encore répéter que les négociations multilatérales n'aboutiront pas tant qu'Israël ne se retirera pas des terres arabes occupées. Toutes ces cérémonies, qui donnent l'impression que le processus de paix progresse, ne servent à rien tant qu'Israël refuse de respecter le droit international et les bases du processus de

Madrid. Nous sommes absolument convaincus que les pourparlers multilatéraux qui se sont déroulés jusqu'à présent sont prématurés. Ils ne porteront pas leurs fruits aussi longtemps que les voies de négociation bilatérales n'apporteront pas les résultats escomptés et requis par le droit international et les principes de Madrid.

Deuxièmement, nous pensons que le Conseil de sécurité est le principal organe international dont le mandat est de défendre les États des agressions et de veiller au suivi de ses propres résolutions jusqu'à ce qu'elles soient mises en oeuvre. Le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est central et essentiel à l'application de la résolution 425 (1978). Nous renouvelons par conséquent l'appel au maintien des effectifs et de l'efficacité de la Force à la lumière, notamment, du rôle important qui lui est conféré à cet égard. Nous voudrions à cette occasion remercier la FINUL de tous les sacrifices qu'elle a faits depuis 1978. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude aux États qui apportent leurs contributions à la FINUL.

Troisièmement, je voudrais réaffirmer l'attachement du Liban à la réalisation des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien, ainsi qu'à son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre État. Nous appelons à la pleine application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui réaffirme clairement et sans ambiguïté le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers.

Le Liban rejette catégoriquement toute tentative visant à installer de manière permanente au Liban les Palestiniens qui se trouvent actuellement sur son territoire. Cette position inébranlable a été consacrée par la Constitution libanaise, conformément à l'Accord de Taïf de 1989. Elle reflète également le consensus national du peuple libanais.

En ce qui concerne Jérusalem, nous réaffirmons que la décision d'Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville d'Al Qods Al Charif — Jérusalem — est une décision illégale, et donc nulle et non avenue, et sans aucune légitimité. De nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale qui réaffirment ce fait, dont les résolutions 252 (1968), 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971) et 476 (1975) du Conseil de sécurité. Nous nous tournons vers ceux qui continuent de voir la situation d'un oeil objectif et qui affirment que Jérusalem est au coeur même de la question palestinienne. Nous ne pouvons accepter aucune mesure qui diminuerait le caractère sacré de la Ville sainte, ville dont les habitants arabes sont de multiples

façons poussés au départ dans le but d'en modifier la composition démographique et la situation sociale.

Nous attirons également l'attention sur la menace que les nombreux chantiers archéologiques conduits en permanence dans la ville représentent pour la mosquée Al-Aqsa et d'autres sites importants pour les musulmans et les chrétiens. Nous dénonçons, par ailleurs, le transfert par certains États de leur mission diplomatique à Jérusalem, en violation de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité dont ils refusent de respecter les dispositions. Nous demandons instamment à ces pays de s'engager à appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies conformément à la Charte.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'aura, quant à lui, aucun effet dans la région tant qu'Israël refusera d'y adhérer et qu'il continuera de menacer la région avec ses arsenaux nucléaires, violant ainsi de façon flagrante le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Israël doit tenir compte de la volonté de la communauté internationale telle qu'elle est reflétée dans le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la seule façon de garantir une paix juste, globale et durable dans la région.

Nous n'aspérons qu'à la paix et à la prospérité. Cependant, nous voulons qu'elles soient fondées sur les principes de Madrid et la légitimité internationale ainsi que sur le principe «terre contre paix». Le Liban a souffert d'une guerre qui a duré plusieurs années et qui a pris fin il y a huit ans seulement. Nous souhaitons rebâtir notre pays et donner à nos enfants un avenir meilleur. Cela ne sera possible qu'à la condition que la paix dans la région soit durable, juste et globale et qu'elle s'appuie sur les principes du droit international, de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

La situation regrettable dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix perdurera aussi longtemps qu'Israël traitera le processus de paix avec tant de désinvolture. Israël continue de saper le processus, ce qui aura des répercussions graves tant sur les parties concernées que sur la communauté internationale tout entière.

Il est temps de faire comprendre à Israël que la paix ne régnera pas tant qu'il n'y aura pas restitution totale des territoires. Nous demandons aux coparrains du processus de paix de remettre celui-ci sur la bonne voie avant qu'il ne soit trop tard.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Contrairement à l'an dernier, nous pouvons dire aujourd'hui qu'il y a eu un changement en ce qui concerne les espérances placées dans le processus de paix au Moyen-Orient et qu'il y a lieu d'être modérément optimiste.

Les parties semblent s'être rapprochées de nouveau et — non sans efforts et certainement grâce à des concessions mutuelles — être revenues sur la voie d'un règlement négocié de la question palestinienne. Le Mémorandum de Wye River, signé le 23 octobre 1998, insuffle un élan nouveau et indispensable au processus de paix et est un catalyseur important de la confiance entre les parties. Ce texte prouve une fois de plus que lorsqu'il existe une réelle volonté de négociation et une prédisposition au compromis, il est toujours possible de parvenir à un accord.

Nous savons que des questions importantes doivent encore être réglées. C'est pourquoi nous demandons aux parties de persévérer sur la voie qu'elles ont choisie une fois de plus de parcourir ensemble depuis le Mémorandum de Wye River et de continuer de consolider, par des actions concrètes, le climat de confiance mutuelle indispensable au succès de toute négociation. Par ailleurs, nous les appelons à résister fermement aux provocations des extrémistes de part et d'autre qui s'emploient à faire échouer le processus de paix lancé à Madrid en 1991.

Nous souhaitons rappeler notre ferme conviction qu'il n'existe pas d'autre voie que celle de la paix au Moyen-Orient. L'application totale et de bonne foi des résolutions 242 (1967), 338 (1967) et 425 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que des accords d'Oslo permettra d'ouvrir au plus vite les pourparlers sur les questions délicates relatives au statut final.

À cette fin, nous exhortons les parties à s'abstenir de tout acte pouvant préjuger du statut final des territoires. Nous estimons que la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris dans Jérusalem-Est, constitue un acte unilatéral contraire au droit international et que cela a une incidence sur le cours des négociations. C'est la raison pour laquelle nous demandons que ces mesures soient reconsidérées — compte tenu de leurs répercussions préjudiciables — dans l'intérêt fondamental et permanent que constitue pour Israël la cohabitation pacifique avec ses voisins.

Dans le même temps, l'Argentine condamne sans équivoque tous les actes de violence qui ont entraîné de nombreuses victimes parmi la population civile. Le terrorisme ne peut en aucun cas constituer une réponse efficace

ni acceptable. Le recours au terrorisme met en danger la poursuite du processus de paix. L'Argentine rappelle clairement et avec insistance le droit de l'État d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues au niveau international sans être victime d'actes ou de menaces de violence.

Les négociations bilatérales sont le moteur du processus de paix. Nous souhaitons donc exprimer notre plus profonde gratitude au Président Clinton des États-Unis d'Amérique et à son Secrétaire d'État, Madeleine Albright, pour les efforts qu'ils ont déployés en octobre dernier en vue de sauver les négociations alors qu'elles traversaient une phase extrêmement délicate.

Bien que les négociations bilatérales soient fondamentales, l'ONU a une responsabilité spéciale et historique envers la Palestine, responsabilité qui s'est manifestée, ces 50 dernières années, sous forme d'opérations de maintien de la paix, d'une assistance permanente aux réfugiés palestiniens et de l'engagement personnel dans la recherche de la paix de ses Secrétaires généraux.

L'Argentine comprend que paix et développement sont des éléments indissociables. Fidèles à cette vue, nous avons participé, dès le début, aux opérations de maintien de la paix, et plus récemment, à travers l'initiative «casques blancs», nous avons contribué aux programmes spéciaux de développement humain sur la Rive occidentale et à Gaza.

Il ne saurait y avoir de paix globale, juste et durable dans la région, comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée, sans qu'il y ait dans le même temps de progrès soutenus dans tous les domaines du processus de paix. Nous ne pouvons donc cacher notre préoccupation face à l'absence de dialogue entre la Syrie et Israël en ce qui concerne les hauteurs du Golan. Nous demandons instamment aux parties de reprendre le dialogue dans un esprit honnête et constructif.

Malheureusement, la situation dans le Sud-Liban n'est toujours pas résolue. L'Argentine réitère son appui à l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'entière souveraineté du Liban et rappelle la nécessité d'appliquer de façon efficace la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je demanderai aux parties de profiter de cette nouvelle chance de paix qui leur est offerte pour avancer sur la voie ouverte à Madrid en 1991 et confirmée à Wye Plantation en 1998. Il s'agit de la voie du droit, de la compréhension mutuelle et du respect de l'existence de

l'autre. En un mot, il s'agit de la voie de la réconciliation réelle entre les peuples.

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : La question du Moyen-Orient, qui est au coeur de la question de Palestine, reste l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de cette Organisation. En dépit des progrès accomplis sur la voie de négociation israélo-palestinienne grâce à la signature du Mémorandum de Wye River, le 23 octobre 1998, et bien que certains des éléments de l'accord commencent à être appliqués, ce qui représente, à notre avis, une évolution positive importante permettant de remettre le processus de paix sur la bonne voie après presque deux ans d'impasse, la délégation jordanienne espère néanmoins que de nouveaux progrès seront réalisés sur la voie de la paix. Sept ans après l'amorce du processus à Madrid, nous espérons que nous allons nous rapprocher de la paix.

S. M. le Roi Hussein a interrompu son traitement à l'hôpital dans des circonstances très difficiles pour se rendre à Wye Plantation et participer pendant deux journées consécutives aux activités menées en vue de parvenir à un accord. Les efforts nobles et sincères qu'il a déployés ont effectivement contribué à faciliter le règlement de différends importants et à surmonter les graves obstacles qui avaient subsisté plusieurs jours et plusieurs nuits avant qu'un accord puisse être conclu. Tous les participants ont témoigné de l'importance et de l'efficacité des efforts déployés par Sa Majesté. Cela illustre la détermination du Roi, de l'administration et du peuple de Jordanie, qui continuent d'oeuvrer en vue du rétablissement de la paix tant souhaitée dans toutes les parties de la région. J'ai le plaisir d'adresser mes remerciements aux délégations des pays frères et amis qui, dans leurs déclarations à l'Assemblée générale, ont salué le rôle joué que S. M. le Roi Hussein a joué pour faire en sorte que les pourparlers soient couronnés de succès.

En participant au débat sur cette question, la délégation jordanienne réaffirme sa conviction que l'ONU a un rôle à jouer et des responsabilités claires à assumer à l'égard du processus de paix et qu'il importe de renforcer son rôle pour appuyer et compléter les efforts actuellement menés afin de sortir le processus de paix de l'impasse qui a empêché de progresser. L'ONU est le fondement réel de la légitimité internationale. C'est la seule organisation qui puisse adopter des résolutions fermes concernant les conflits et les problèmes internationaux. C'est elle qui impose à ses Membres, avec fermeté et détermination, le respect de sa volonté et l'obligation d'appliquer ses résolutions. Le processus de paix repose sur les résolutions de l'ONU, et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est le fonde-

ment même de ce processus qui a ouvert la voie à la paix en 1967. L'application de cette résolution, dans sa lettre et dans son esprit, nous permettra d'aboutir à la paix tant souhaitée. Cependant, Israël n'a toujours pas appliqué cette résolution, ni les autres résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, bien qu'elles aient été réaffirmées à chaque session de l'Assemblée générale au long de toutes ces années.

La question de la paix au Moyen-Orient figure parmi les premières préoccupations de la Jordanie. Notre contribution depuis 1948 à la recherche de solutions pacifiques pour régler cette question est bien connue. Au niveau des relations internationales, la Jordanie, qui mène une politique s'inspirant de l'esprit de la Charte, est attachée au principe du règlement pacifique de tous les problèmes internationaux en toutes circonstances et à tout moment. À plus d'une reprise, nous avons réaffirmé devant cette assemblée que, pour la Jordanie, la paix doit être juste, durable et globale. C'est également ainsi qu'elle est perçue par la plupart des parties internationales et en particulier par ceux qui s'intéressent directement à la question du Moyen-Orient. Notre engagement à l'égard de la paix est, en ce sens, un engagement stratégique fondé sur notre conviction que la paix est indispensable à tous les États et les peuples de la région. Lorsque la paix sera réalisée, cela marquera un tournant radical dans l'histoire de la région. Elle laissera entrevoir de nouveaux horizons plus cléments pour les pays et les peuples de la région, qui porteront en eux la promesse de la stabilité, de la sécurité et d'une coexistence pacifique — en fait, une vie normale dont ils sont privés depuis près de 60 ans.

C'est pourquoi, à l'automne 1994, la Jordanie a signé un Traité de paix avec Israël dans l'espoir que cela conduirait à remettre les choses sur la bonne voie, qu'une nouvelle page serait tournée dans les relations de bon voisinage entre les deux pays et qu'il serait possible d'établir les principes et les bases d'une coopération et d'une interaction dans plusieurs domaines. La Jordanie s'est activement efforcée d'ouvrir la voie à la paix sans émettre de réserve et sans refuser de considérer tous les aspects relatifs à l'instauration de relations normales et complètes, pour faire en sorte que la paix israélo-jordanienne soit un exemple que d'autres pays suivraient. Nous avons également signé ce Traité afin que la position jordanienne puisse représenter un modèle d'engagement à l'égard des dispositions des accords et de leur application dans leur lettre et dans leur esprit ainsi que dans la réalité concrète. Nous l'avons fait pour convaincre nos voisins en Israël que la paix n'est pas un document que l'on signe comme une fin en soi, ni un moyen de perpétuer les causes du conflit ou de consolider les gains de la guerre.

Au contraire, la paix, selon nous, est une réalité, une pratique, une interaction et une coopération fondée sur les principes de respect mutuel et d'accomplissement des engagements et sur la volonté déterminée et responsable de les appliquer.

On avait espéré que ce Traité serait suivi de progrès dans les voies de négociation syrienne et libanaise avec Israël pour permettre d'aboutir à un règlement global et d'entamer le processus de reconstruction économique et de développement dans l'ensemble de la région. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus pour des raisons bien connues, la plus évidente étant le fait que le principe fondamental du processus de paix, le principe «terre contre paix», n'a toujours pas été appliqué. Les territoires arabes continuent de languir sous le joug de l'occupation et les accords internationaux, de même que les résolutions adoptées, ne sont toujours pas appliqués.

À l'issue des débats sur cette question l'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/52. Au paragraphe 3 de cette résolution, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de s'engager à respecter le principe «terre contre paix» et à appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui constituent la base du processus de paix au Moyen-Orient et d'appliquer immédiatement et scrupuleusement les accords auxquels sont parvenues les deux parties. Cette résolution a été adoptée à une écrasante majorité, réaffirmant ainsi la conviction de l'Assemblée quant à la nécessité d'appliquer ces principes. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé le caractère illégal des colonies israéliennes fondées dans les territoires occupés depuis 1967 et des initiatives israéliennes visant à modifier le statut de Jérusalem.

Nous nous demandons si une quelconque partie de ces dispositions a été appliquée. Dans les faits, malheureusement, la situation évolue dans le sens contraire. Dans son rapport (A/53/652) du 10 novembre 1998, le Secrétaire général a publié une note verbale qui lui a été adressée par l'Observateur permanent de la Palestine et qui porte sur la poursuite des activités illégales d'Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem.

Hier, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'Ambassadeur John de Saram, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, nous a indiqué que la situation dans les territoires occupés ne s'est pas améliorée

comme nous l'avions espéré et reste marquée par la crainte, le désespoir et les frustrations.

Un des prétextes invoqués par Israël pour justifier ses actes est la question de la sécurité. Cette question, qu'il a plusieurs fois soulevée, est un sujet de préoccupation très compréhensible. En fait, c'est l'un des objectifs les plus importants que cherchent à atteindre tous les États et peuples de la région. Cette paix ne pourra pas être réalisée si les accords conclus entre Israël et les Palestiniens ne sont pas respectés et si l'escalade des pratiques visant à priver les Palestiniens de leurs droits et à briser tous leurs espoirs se perpétuent. La sécurité ne pourra pas être assurée si Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés en étendant les colonies existantes ou en construisant de nouvelles. Dans l'un et l'autre cas, le résultat est le même. La sécurité ne saurait être réalisée si Israël poursuit sa politique consistant à confisquer les terres appartenant à des Arabes, à démolir leurs maisons, à les priver de leur carte d'identité, à isoler Jérusalem du reste de la Cisjordanie, à restreindre la liberté de déplacement des Palestiniens et à retenir des milliers d'entre eux dans des camps de détention ou à permettre aux forces de sécurité israéliennes d'exercer des violences physiques assimilables à la torture lors des interrogatoires. Ces pratiques violent les principes fondamentaux du respect des droits de l'homme et de la justice, et le monde civilisé rejette et condamne catégoriquement ces actes.

La paix à laquelle nous aspirons doit être juste, durable et globale. Comment y parvenir si les territoires ne sont pas restitués à leurs propriétaires légitimes et comment ces terres peuvent-elles être restituées si l'implantation de colonies et la création de nouveaux faits sur le terrain se poursuivent? Comment pouvons-nous être convaincus que la paix est l'objectif ultime d'Israël alors que ses dirigeants, dans leurs déclarations officielles, réaffirment qu'ils entendent poursuivre l'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés et encouragent les colons à occuper des terres arabes pour empêcher qu'elles ne soient restituées à leurs propriétaires palestiniens? Ces déclarations ont ébranlé le climat de confiance que nous nous efforçons d'instaurer afin que les peuples de la région puissent panser leurs blessures et surmonter les tragédies du passé pour se tourner vers un avenir fondé sur la coopération, la réconciliation, l'harmonie et l'espoir. C'est en éliminant les causes du conflit et non en les renforçant que nous pourrions instaurer la paix. On ne peut parvenir à la paix en s'emparant de terres, en étendant les colonies de peuplement ou en privant l'autre partie de ses droits. La paix ne peut être réalisée sans la justice car la justice repose sur la paix et la paix repose sur la sécurité.

Aux termes des accords israélo-palestiniens de 1993, l'examen de certaines questions, notamment les colonies de peuplement, la question de Jérusalem et le retour des réfugiés, a été reporté jusqu'aux négociations sur le statut final. Il est donc naturel et logique d'attendre le règlement des dossiers en suspens, sans y toucher. Le report de ces questions ne saurait faire l'objet de marchandages en attendant que soit fixée la date des négociations. Il ne saurait servir de prétexte pour modifier les faits sur le terrain au profit de l'occupant, ce qui rendrait toute solution plus difficile et plus complexe, voire impossible. À notre avis, le report des négociations sur ces questions importantes, qui sont au coeur du conflit, ne devrait pas permettre aux Israéliens de les mettre de côté ou d'empêcher qu'une solution appropriée, juste et acceptable soit trouvée. Ceux qui espèrent que les choses se passeront de la sorte se trompent, car tout problème laissé en suspens sera source de nouveaux conflits et réduira à néant les acquis précédents. Les solutions sérieuses sont celles qui n'ignorent pas les droits des autres dans l'espoir qu'ils disparaîtront au fil du temps.

Il est grand temps que toutes les questions en suspens soient inscrites à l'ordre du jour des négociations et qu'elles soient examinées dans un esprit honnête et objectif, avec la volonté réelle d'aboutir dans le respect du droit à une solution raisonnable, juste et acceptable afin que la paix puisse être une option acceptable, entérinée et appuyée par tous les peuples de la région. C'est la voie qui mènera à la paix, et le règlement des problèmes en suspens, notamment la situation des réfugiés, la ville de Jérusalem, la souveraineté, le droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes et à créer leur propre État avec Jérusalem pour capitale, est la seule garantie de sécurité, de stabilité, de progrès et de prospérité pour tous les peuples et pays de la région, arabes et israéliens.

La nécessité de trouver une solution d'ensemble nous impose de reprendre les voies de négociation avec le Liban et la Syrie là où elles se sont arrêtées pour parvenir au règlement qui s'impose sur la base du processus de Madrid, du principe «terre contre paix» et des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Les progrès sur la voie de la paix sont les moyens les plus sûrs de maîtriser les mouvements extrémistes et la violence et de rétablir la sécurité.

La question de Jérusalem est au coeur du processus de paix et il est indispensable de trouver une solution juste. On s'accorde à reconnaître à tous les niveaux — international, juridique et politique — que Jérusalem-Est fait partie intégrante de la Rive occidentale occupée depuis 1967. Elle

est donc régie par les dispositions de la quatrième Convention de Genève et les résolutions du Conseil de sécurité, qui a accordé une attention particulière à la ville de Jérusalem depuis le début de son occupation par Israël et a adopté un grand nombre de résolutions rejetant toutes les lois et mesures israéliennes visant à modifier le caractère de la Ville sainte et tout acte destiné à modifier la nature géographique ou démographique de la ville.

Ainsi, toutes les mesures qu'Israël a prises depuis le début du processus de Madrid ou qu'il prendra à l'avenir en vue de modifier le caractère démographique ou le statut politique et juridique de Jérusalem reviendraient à créer un fait accompli et à imposer à la partie arabe de nouveaux faits sur le terrain pour préjuger des négociations sur le statut final. Ces pratiques sont inacceptables. Dans ce contexte et en vue de maintenir la caractère historique, culturel et religieux de la Ville sainte, le Gouvernement jordanien déclare qu'il est fermement attaché au maintien de la protection des lieux saints sous occupation pour le protéger contre les menaces qui pèsent sur la région en attendant le règlement final tant souhaité. La ville de Jérusalem est la capitale spirituelle des trois religions monothéistes et c'est pourquoi nous espérons qu'elle continuera d'être un noble symbole de coexistence et de paix. La fin de l'occupation de la partie arabe de la Ville sainte ne saurait donner lieu à une nouvelle division de la ville ou à l'édification de murs en son centre; cela veut tout simplement dire que c'est la justice et le droit qui doivent régir cette ville.

Enfin, je regrette que le représentant d'Israël ait déformé la réalité historique dans la déclaration qu'il a prononcée hier lorsqu'il a qualifié d'annexion l'union volontaire, approuvée par un parlement élu en 1950, des deux peuples frères de Jordanie et de Palestine. Je me demande à quoi il sert de déformer ces faits à un moment où il faut laisser de côté et surmonter la rhétorique des attermoissements pour avancer vers une ère de paix. L'ONU, qui représente la légitimité internationale, a un rôle décisif à jouer pour faire progresser le processus de paix sur la base de la résolution 52/52 de l'Assemblée générale. La délégation jordanienne est d'avis que l'Union européenne doit poursuivre ses efforts afin de compléter ceux qui sont déployés par les coparrains du processus de paix et pour que le travail sérieux réalisé dans tous les domaines par des personnes de bonne volonté puisse venir étayer ce processus et réunir les conditions de son succès. Dès le début, les membres de l'Union européenne ont apporté une contribution non négligeable aux efforts de paix et ils continuent actuellement de promouvoir le processus de développement économique.

La Jordanie espère que la communauté internationale fera preuve d'une compréhension plus large et plus profonde pour répondre aux besoins économiques et aux exigences de développement des peuples et des pays de la région qui ont posé les fondements de la paix. Avant de pouvoir envisager la paix de manière abstraite, ils ont besoin d'en voir les avantages concrets.

M. Sychou (Biélorus) (*interprétation du russe*) : La question de la situation au Moyen-Orient est débattue par l'ONU depuis sa création, il y a plus de 50 ans. Malheureusement, son importance et son actualité pour les peuples de la région et pour toute l'humanité, n'ont pas diminué. Depuis la création de l'Organisation, la République du Biélorus a tout fait pour promouvoir un règlement rapide et pacifique du conflit au Moyen-Orient sur la base des principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Biélorus s'est réjoui de la signature, le 23 octobre 1998, du Mémoire de Wye River et des documents connexes par le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le Premier Ministre d'Israël, M. Benyamin Nétanyahou. Nous estimons que cet accord représente une percée importante dans les efforts visant à appliquer les accords déjà conclus par les parties et à favoriser la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

Depuis un an et demi, la communauté internationale, y compris notre république, observe avec beaucoup de préoccupation les difficultés croissantes qui affectent le développement du dialogue entre Palestiniens et Israéliens. L'absence prolongée de progrès vers un règlement pacifique a suscité de vives tensions dans la région ainsi qu'un sentiment de déception et de désespoir au sein de la population palestinienne. La détérioration de la situation économique des Palestiniens, et notamment la chute constante de leur niveau de vie du fait de la stagnation du processus de paix, est un facteur qui vient encore aggraver une situation générale déjà critique. Il semblait que la région pouvait retomber dans un cycle d'événements imprévisibles susceptibles de perturber le processus de paix. Dans ce contexte, le Mémoire de Wye River, malgré son caractère provisoire et la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires pour aboutir à un règlement final, constitue une étape extraordinairement importante et opportune vers la paix.

Donnant un nouvel élan au processus de règlement entamé à Madrid et consolidé à Oslo, l'accord récent devrait recréer un climat de confiance mutuelle entre les parties et rétablir un espoir pour la paix, la stabilité et la sécurité au

Moyen-Orient. Le compromis intervenu à Wye Plantation représente une réaffirmation claire de notre ferme conviction que même les conflits les plus difficiles ne peuvent être réglés que par des moyens pacifiques et politiques. Le Biélorus espère que la bonne volonté qui a présidé à la signature du Mémoire de Wye amènera les deux parties à respecter scrupuleusement et constamment leurs obligations de manière strictement conforme aux termes convenus et sans réserve ou autres conditions.

À cet égard, nous nous réjouissons du redéploiement des troupes en Cisjordanie, de l'ouverture récente de l'aéroport international de Gaza, de la libération de quelque 250 prisonniers palestiniens et du début, le 18 novembre dernier, des négociations palestino-israéliennes sur le statut final. En dépit de ces importants événements, les Palestiniens et les Israéliens ont beaucoup à faire pour appliquer concrètement les accords de Wye, et nous espérons sincèrement que leurs efforts seront couronnés de succès.

Les parties doivent faire preuve d'un engagement politique total dans leurs démarches et se montrer disposées à résister fermement aux forces extrémistes qui tentent de rendre impossible tout progrès vers une paix véritable. Dans ce contexte, nous condamnons sans réserve le terrorisme et l'extrémisme politique sous toutes leurs formes. Nous ne devons pas laisser les opposants au processus de paix paralyser la mise en oeuvre du Mémoire de Wye, sous peine de compromettre les perspectives de règlement définitif. Nous félicitons l'Autorité palestinienne des mesures énergiques qu'elle a prises pour faire cesser les activités des organisations extrémistes sur les territoires sous son contrôle. Ces mesures reflètent la sincère volonté des Palestiniens de respecter leurs obligations.

S'il est très important de renforcer la confiance et d'établir la coopération entre les parties, le Biélorus souligne le caractère inadmissible de toute mesure unilatérale visant à prédéterminer le résultat des négociations sur le statut final, qui serait source de tensions. Nous constatons avec inquiétude la poursuite de la pratique israélienne consistant à construire des colonies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que la décision prise en juin 1998 d'étendre les limites municipales de Jérusalem. Le Biélorus considère ces mesures comme non constructives et peu propices au raffermissement de la confiance et à l'apaisement des tensions entre les parties. Tenant pour acquis qu'un développement économique durable est une garantie de stabilité sociale et politique au Moyen-Orient, nous jugeons nécessaire que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales poursuivent et développent leurs activités afin d'apporter un appui économique aux Palestiniens et de

faciliter ainsi le règlement de cette situation difficile dès que possible.

À ce sujet, nous saluons chaleureusement le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui, en dépit de la grave crise financière qu'il connaît, continue de fournir une aide sociale et économique aux réfugiés palestiniens. Nous remarquons également le rôle important que joue le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés pour coordonner les divers types d'aide accordée au peuple palestinien au moyen des divers organes du système des Nations Unies. Le Bélarus exprime aussi l'espoir que la conférence ministérielle des pays donateurs tenue le 30 novembre 1998 à Washington en appui au processus de paix au Moyen-Orient se traduira par une amélioration concrète de la situation économique des Palestiniens.

Dans le contexte de la récente signature du Mémorandum de Wye River, la République du Bélarus espère ardemment que la conclusion fructueuse des pourparlers entre Palestiniens et Israéliens créera les conditions nécessaires à la reprise des volets syrien et libanais du dialogue. Sans progrès notables sur ces deux fronts, en effet, une paix véritable au Moyen-Orient n'est pas possible.

Pour terminer, nous voulons réaffirmer le profond attachement de notre république à un règlement global du conflit au Moyen-Orient fondé sur les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe «terre contre paix» et le respect du droit de tous les États de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous sommes confiants que le règlement final débouchera sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance. Quant à lui, le Bélarus est prêt à faire tous les efforts internationaux possibles et à appuyer toutes les mesures de l'ONU destinées à instaurer une paix durable dans la région. Comme l'a souligné le Premier Ministre du Bélarus, M. Syargei Ling, dans le message qu'il a prononcé le 30 novembre 1998 à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, il n'y a pas de solution de rechange à un processus de paix juste et global au Moyen-Orient.

M. Al-Sindi (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : La République du Yémen attache une très grande importance à l'évolution de la situation au Moyen-Orient et a toujours appuyé le processus de paix. Ce processus, qui a été lancé à la Conférence de Madrid de 1991, tend à réaliser une paix globale et juste fondée sur le principe «terre contre paix» et

les résolutions adoptées par la communauté internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi que sur tous les accords qui ont suivi et qui ont réaffirmé la nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable pour garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité de la région. Son but est d'éliminer la violence et l'extrémisme et de consolider des fondements de la coexistence pacifique.

La République du Yémen salue les efforts entrepris par les États-Unis d'Amérique en leur qualité de coparrains du processus de paix, qui ont abouti à la signature du Mémorandum de Wye River en octobre dernier. Ce Mémorandum a été signé par le Président Yasser Arafat et le Premier Ministre israélien Benyamin Nétanyahou en présence du Président Bill Clinton et du Roi Hussein de Jordanie. Mon pays, qui a demandé à Israël de respecter pleinement cet accord, est profondément inquiet de voir qu'Israël crée des obstacles et continue d'annoncer la création de colonies de peuplement. D'ailleurs, au moment même où il signait l'accord, il lançait des appels d'offres pour la construction de ces colonies de peuplement à Djabal Abou Ghounaym, quartier de Jérusalem-Est occupée. Voilà pourquoi nous soulignons la nécessité de parvenir à un règlement global qui permette au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes, en particulier le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Tout en saluant les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, la République du Yémen insiste sur la nécessité pour ce pays de s'employer inlassablement à assurer la reprise des négociations dans les voies syrienne et libanaise à partir du stade où elles se sont arrêtées. Nous demandons instamment aux deux coparrains du processus de paix d'exhorter le Gouvernement israélien à accepter sincèrement la reprise du processus de paix et à préparer son retrait total du Golan syrien, du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale.

La mise en oeuvre des principes consacrés dans des accords internationaux juridiquement contraignants concernant, entre autres, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, ainsi que du principe «terre contre paix», principe confirmé dans les résolutions internationales, à la Conférence de Madrid et dans les accords d'Oslo aboutirait à la stabilité et à la prospérité au Moyen-Orient et renforcerait les nouvelles valeurs de tolérance, de coexistence pacifique et de coopération mutuelle.

Toute paix durable, juste et globale au Moyen-Orient doit s'accompagner d'efforts visant à libérer la région de toutes les armes de destruction massive, et ce en établissant des moyens de contrôle et des engagements équitables. Il convient de mentionner ici le paragraphe 7 de la résolution 46/30, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'entamer de nouvelles consultations avec les États de la région et les autres États intéressés pour étudier plus avant les moyens de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Je tiens également, à ce propos, à mentionner que la République du Yémen a déjà ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été signé par le Premier Ministre de mon pays. Nous espérons que ce traité sera signé par tous les États de la région sans exception. Nous espérons également que le dialogue, la compréhension et la coexistence pacifique entre les pays de la région remplaceront la course aux armements.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'Assemblée générale examine une fois de plus la situation au Moyen-Orient, l'une des questions les plus complexes et les plus anciennes de notre temps. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a suivi avec préoccupation l'évolution des événements dans la région, a noté avec beaucoup d'espoir les progrès enregistrés et a réagi avec inquiétude et consternation aux éruptions de tensions et d'affrontements. En sa qualité de coparrain du processus de paix au Moyen-Orient, la Russie a continué d'oeuvrer en faveur d'une reprise rapide des négociations dans toutes les voies israélo-arabes sans exception, notamment pour accomplir des progrès réels dans le volet israélo-palestinien.

La démarche russe s'appuie sur les éléments fondamentaux du processus de paix, et surtout sur la formule de Madrid, qui se fonde sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe «terre contre paix». Nous notons avec satisfaction que le dégel a commencé dans le dialogue israélo-palestinien. Moscou se félicite du début de la mise en oeuvre concrète du Mémoire de Wye River, conclu entre l'Autorité palestinienne et Israël, ce qui permettra la reprise tant des mesures prévues en territoire palestinien pendant la période transitoire que des négociations sur le statut final. L'accord est appelé à élargir l'autonomie palestinienne et à assurer la sécurité des relations israélo-palestiniennes en résolvant des problèmes d'une importance vitale pour les Palestiniens, pour les Israéliens et pour toute la région. Nous notons la contribution particulière que les États-Unis, en tant que coparrains du processus, ont apportée à l'élaboration de ce compromis.

La partie russe a également contribué activement au rapprochement des positions des parties, et tel est le cas aussi de l'Union européenne.

Il aurait été logique de refléter cette dynamique dans une résolution de l'Assemblée générale indiquant clairement la voie à suivre pour instaurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient. Il n'a malheureusement pas été possible cette année de se mettre d'accord sur une telle résolution, mais cela ne signifie absolument pas que l'ONU a ignoré cette dynamique fondée sur les principes de Madrid. En évoquant les progrès déjà enregistrés, nous ne pouvons pas manquer d'exprimer notre préoccupation devant la reprise de la politique israélienne de construction de colonies de peuplement, compte tenu notamment des nouvelles touchant le lancement d'appels d'offres pour la construction de colonies israéliennes dans la région de Har Homa — Djabal Abou Ghounaym — à Jérusalem-Est. Les autorités palestiniennes ont à juste titre considéré cette mesure comme une violation des accords en vigueur et comme un obstacle à d'autres progrès dans le processus de négociation et à l'établissement de la confiance entre Palestiniens et Israéliens. Ces mesures unilatérales vont à l'encontre des normes du droit international et sont préjudiciables à un règlement dans la région.

Nous demandons aux parties de s'abstenir de toutes mesures qui pourraient préjuger de l'issue des prochaines négociations sur le statut final des territoires palestiniens, y compris Jérusalem, et le problème des colonies israéliennes de peuplement. Nous leur demandons de s'abstenir de la rhétorique d'affrontement et de s'acquitter des engagements pris.

Nous comptons sur la mise en oeuvre des mesures prévues dans le Mémoire dans les délais convenus, et nous ferons tout pour encourager leur application. Les résultats devraient inciter les coparrains du processus à prendre d'urgence de nouvelles mesures énergiques fermes en vue de débloquer la situation sur les volets de négociation restants — les volets syro-israélien et libano-israélien — faute de quoi il ne pourra y avoir de paix réelle au Moyen-Orient.

Les bases de négociations ultérieures entre la Syrie et Israël ont déjà été posées et la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité fournit un fondement juridique international solide pour le règlement des relations entre le Liban et Israël.

Nous nous félicitons de la reconnaissance par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Mais cela

ne suffit pas : il faut qu'elle soit appliquée dans la pratique. La Russie continuera de promouvoir une reprise rapide d'un dialogue constructif sur tous ces volets interdépendants.

En tant que coparrains du processus de paix, nous attachons une grande importance au développement économique des territoires palestiniens, et nous encourageons les donateurs à favoriser l'établissement des structures indispensables à l'autonomie palestinienne et au développement socioéconomique des territoires palestiniens. Des représentants de la Russie ont participé à la Conférence d'appui à la paix et au développement au Moyen-Orient qui a commencé hier, 30 novembre, à Washington pour traiter de ces questions.

Débloquer la situation au Moyen-Orient est la responsabilité de tous. Divers moyens sont utilisés à cet effet. Les meilleurs esprits et les grands dirigeants du monde participent à cet effort et un rôle particulier incombe certainement à l'Organisation des Nations Unies.

En tant que coparrain du processus de paix au Moyen-Orient, la Russie continuera d'oeuvrer sans relâche à la recherche de solutions mutuellement acceptables et de compromis auprès des parties concernées.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon se félicite de la signature, le 23 octobre, du Mémoire de Wye River qui a mis fin à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix depuis mars 1997. Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais rendre hommage aux parties concernées pour leurs efforts sincères qui ont permis d'aboutir à cet accord historique. Je souhaite également exprimer la gratitude de mon gouvernement aux États-Unis d'Amérique pour avoir convoqué cette réunion de Wye River et pour leur rôle de médiation en vue de la réalisation de l'accord. S. M. le Roi Hussein de Jordanie mérite une gratitude particulière pour avoir, grâce à sa participation avisée et généreuse aux discussions, permis de réaliser l'accord.

Reconnaissant l'importance qu'il y a à soutenir l'impulsion donnée par l'accord de Wye River, le Japon s'est félicité de pouvoir participer à la Conférence d'appui à la paix et au développement au Moyen-Orient qui a commencé le 30 novembre à Washington, sous l'égide du Gouvernement américain. À cette occasion, le Japon a annoncé une contribution de 200 millions de dollars à titre d'aide aux Palestiniens au cours des deux prochaines années. Convaincu que la coopération et la coordination entre les donateurs continueront d'être importantes dans la concrétisation de

l'assistance, le Japon envisage de coopérer activement avec les donateurs dans le cadre de mécanismes tels que le Comité de liaison ad hoc.

En tant que l'un des principaux contributeurs au processus de paix, le Japon a décaissé plus de 370 millions de dollars d'aide sous forme de dons aux Palestiniens depuis 1991. Compte tenu de la contribution annoncée à Washington le mois dernier, l'aide du Japon aux Palestiniens atteindra près de 570 millions de dollars. En juillet de cette année, le Gouvernement japonais a créé un bureau à Gaza pour que cette aide soit utilisée de façon efficiente. L'Agence japonaise de coopération internationale envisage également d'ouvrir un bureau dans la région.

L'aide du Japon est consacrée surtout aux activités tendant à appuyer le démarrage et le renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne, à l'infrastructure de base, aux secours aux réfugiés palestiniens et au développement de l'emploi. Le Japon a l'intention d'élargir la portée de son aide pour y inclure la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de l'éducation et de la santé, l'amélioration de la gouvernance de l'Autorité palestinienne, la protection de l'environnement, des échanges culturels et de jeunes et la promotion de l'industrie. En outre, mon pays envisage de fournir par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement un appui à la réalisation de projets concernant par exemple la mise en place des infrastructures nécessaires pour garantir un passage sûr entre la Cisjordanie et Gaza, élément essentiel à la mise en oeuvre de l'accord de Wye River.

Outre un appui financier au processus de paix, le Japon apporte également une contribution majeure en personnel en détachant des éléments de ses forces d'autodéfense auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel.

Le Japon a appuyé le processus de paix actuel depuis son lancement à Madrid en 1991. Il a participé activement aux travaux du groupe consultatif multinational et a oeuvré, au plan bilatéral, pour encourager les parties arabes et israélienne à continuer d'avancer dans le processus de paix. Tant au plan multilatéral que bilatéral, le Japon a cherché à promouvoir des relations de confiance mutuelle entre les parties concernées en appuyant la mise en oeuvre des engagements pris par les parties. Le Japon est déterminé à saisir toutes les occasions pour faciliter le processus de paix en encourageant la création d'un environnement favorable à des négociations directes entre les parties concernées.

Le Gouvernement japonais espère que les deux parties s'emploieront à appliquer méthodiquement toutes les dispositions du Mémorandum de Wye River. Nous sommes encouragés par les mesures positives qu'a prises récemment la partie israélienne, y compris son approbation, à la réunion ministérielle du 19 novembre, de la première phase du redéploiement en Cisjordanie, et les préparatifs de retrait des forces israéliennes. L'ouverture de l'aéroport de Gaza, le 24 novembre, est également un fait positif. Le Japon espère que le redéploiement et l'application des autres mesures convenues se poursuivront régulièrement.

Il importe que les discussions sur le statut final et les négociations sur la troisième phase du redéploiement des forces israéliennes commencent sans retard. Les deux parties doivent s'efforcer d'instaurer une confiance mutuelle car le règlement des questions en suspens entre elles dépendra de leurs efforts. À cette fin, comme cela est clairement indiqué dans le Mémorandum de Wye River, les deux parties doivent renoncer à tout acte unilatéral pouvant déstabiliser la situation.

Malheureusement, les extrémistes des deux bords, qui commettent des actes terroristes, continuent d'être une source de préoccupation. La cible ultime de ces actes est naturellement le processus de paix, qui reste notre seul espoir de règlement final. Le Gouvernement japonais ne tolère pas le terrorisme sous quelque forme que ce soit et félicite les autorités palestiniennes et israéliennes de refuser de céder à la menace de terrorisme et de se montrer résolues à appliquer normalement le processus de paix.

Pour terminer, je voudrais dire que la plus haute priorité doit être accordée à des pourparlers directs entre les parties concernées, y compris celles pouvant assurer d'autres progrès en ce qui concerne les volets libanais et syrien.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite faire une déclaration dans l'exercice du droit de réponse.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale a entendu une déclaration du représentant d'Israël dans laquelle il a multiplié les allégations et les distorsions. Ces distorsions sont révélatrices d'un esprit d'agression et d'occupation et d'une volonté d'implantation systématique. Ce représentant a essayé de parler des forces syriennes au sud du Liban, question sans aucun rapport avec la progression du processus de paix ou, d'ailleurs, avec la situation au Moyen-Orient.

Le représentant d'Israël est la dernière personne qui puisse se permettre de soulever de telles questions car non seulement Israël a des forces basées au sud du Liban, mais il occupe aussi cette zone. Les forces syriennes, elles, sont entrées au Liban pour aider et pour sauver nos frères de ce pays à la demande du Gouvernement et du peuple libanais, qui avaient demandé à la Syrie de sauver le pays d'une guerre civile dont Israël se félicitait comme étant un moyen de poursuivre son occupation et de continuer à piller les richesses du Liban.

La liste est longue des actes quotidiens d'agression perpétrés par Israël à l'encontre du vaillant peuple du Liban et de la résistance libanaise — légitimée, d'ailleurs, par la Charte des Nations Unies. Existe-t-il des gens pour croire que ceux qui défendent leurs terres occupées, qui se battent pour les recouvrer des griffes de l'occupant, sont des terroristes? Quelle définition ou quelle conception historique pourrait mener à une telle interprétation? Et pourquoi alors, la Charte a-t-elle prévu le droit imprescriptible à la légitime défense? Toutes les résolutions pertinentes de la légitimité internationale ont condamné l'agression, l'occupation et l'implantation de colonies de peuplement par Israël dans les territoires arabes occupés. La résistance est un droit légitime, et même un droit sacré.

Israël est le dernier à pouvoir parler de terrorisme, quand l'occupation figure en tête des actes de terrorisme. Le dernier exemple en date de ce terrorisme est le massacre perpétré par Israël à Qana, au sud du Liban — qui est l'exemple suprême en matière de terrorisme : celui du terrorisme d'État. Je ne comprends pas comment un représentant d'un État quel qu'il soit peut parler de manière aussi éhontée de terrorisme lorsque le terrorisme que pratique son propre pays est la forme la plus horrible qui soit — comme on l'a vu avec l'invasion du sud du Liban dans le cadre de l'Opération Raisins de la colère. Où sont les raisins de la paix auxquels aspirait ici ce représentant?

La Syrie a ouvert la porte aux négociations de la Conférence de paix de Madrid avec beaucoup de bonne volonté et dans le dessein de parvenir à une paix globale, juste et durable. Mais Israël a refermé cette porte. Israël a refusé de reprendre le processus de paix au point où il avait été suspendu dans les voies inséparables de négociation syrienne et libanaise. Au début de l'après-midi, ce fait a été réaffirmé devant l'Assemblée par mon frère, le représentant du Liban.

Comment le représentant d'Israël peut-il justifier ce qu'il a dit dans sa déclaration sur la question de Palestine? Hier, il invoquait certaines revendications religieuses sur le

Golan et, cet après-midi, dans sa déclaration sur la situation au Moyen-Orient, il a parlé de «frontières sûres». L'occupation du Golan syrien est certes une question de sécurité. Je voudrais renvoyer à cet égard le représentant d'Israël à l'épais volume des résolutions du Conseil de sécurité et des autres résolutions de la légitimité internationale qui condamnent toutes l'occupation israélienne du Golan, du sud du Liban, des territoires palestiniens et de la Jérusalem arabe. Inutile de lui rappeler que le Président George Bush lui aussi a souligné que le critère géographique n'est pas un critère suffisant pour assurer la sécurité. La seule garantie de sécurité est une paix juste et globale fondée sur les principes de Madrid, à leur tour fondés sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur le principe «terre contre paix». Ce dernier principe est la pierre sur laquelle repose toute l'initiative lancée par le Président Bush devant le Congrès des États-Unis le 6 mars 1991. C'est sur ce principe même que se fonde le processus de paix de Madrid. C'est l'esprit même de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui parle de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre.

Ce principe souligne la nécessité d'un retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que du sud du Liban. La ligne du 4 juin 1967

est celle que les forces d'agression israéliennes ont franchie pour entrer dans le Golan syrien; il n'est donc que naturel que, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, nous exigeons que cette limite soit rétablie.

Si Israël veut une paix globale, la porte est ouverte à une reprise du processus de paix au point où il a été suspendu dans les pourparlers de paix précédents.

Israël ne devrait pas tenter d'induire le monde en erreur en parlant de paix tout en travaillant à son expansion et à l'implantation de colonies de peuplement et en exacerbant les tensions et la violence. Le monde est parfaitement au courant des pratiques et des politiques d'Israël qui sont basées sur le terrorisme. Il ne tolérera plus qu'Israël continue d'essayer de le duper car l'histoire met en lumière de tels mythes et distorsions, religieux ou non, qui vont à l'encontre de toutes les règles du droit international et des résolutions convenues et adoptées par la communauté internationale.

Pour conclure, je souhaiterais ajouter qu'un réexamen par l'Assemblée générale des rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés fournirait suffisamment d'éléments de preuve de la politique de terreur pratiquée par Israël.

Le représentant auquel je me réfère semble oublier qu'il lance des pierres aux fenêtres d'autrui alors que lui-même vit dans une maison de verre.

La Syrie est déterminée à réaliser une paix juste et globale. Nous réitérons notre souhait de relancer le processus de paix à partir du stade où il a été interrompu. Il ne serait ni raisonnable ni acceptable que les pourparlers repartent de zéro et ignorent les négociations difficiles qui ont conduit aux accords déjà conclus.

La séance est levée à 18 h 25.